



*L'impact démographique des pays de l'élargissement de 2004
sur la géopolitique européenne*

**Mémoire de géopolitique
du chef de bataillon Bertrand BAUDOIN
dans le cadre du séminaire « démographie »**

Directeur : Recteur Gérard-François DUMONT

Mars 2006

FICHE DOCUMENTAIRE

1. L'impact démographique des pays de l'élargissement de 2004 sur la géopolitique européenne.
2. 2006_memoire_geop_l'impact démographique de 2004_Baudoin
3. Chef de bataillon, armée de Terre, BAUDOIN Bertrand , France
4. 20 mars 2006
5. Division D – groupe D2
6. Mémoire de géopolitique
7. L'élargissement de l'Union européenne à dix nouveaux membres en 2004 est extraordinaire en nombre de pays mais relativement faible en effectifs de population. Et, si l'Union a enregistré un accroissement de population à court terme, elle subira une plus grande diminution démographique à long terme en raison de la dynamique de dépopulation de la plupart de ces dix nouveaux entrants. L'UE à Vingt-cinq, caractérisée par le vieillissement, aura alors des difficultés à s'affirmer comme une grande puissance politique et économique face à des pays plus jeunes et plus peuplés. En outre, l'immigration et les élargissements à venir posent le problème de l'identité européenne et de la définition des frontières de l'Union. Une vraie politique nataliste pourrait-elle inverser les évolutions en cours ?
8. Elargissement démographique, hétérogénéité, accroissement naturel, dépopulation.

**L'impact démographique des pays de l'élargissement de 2004
sur la géopolitique européenne**

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE

LA CONSTRUCTION DEMOGRAPHIQUE DE L'UNION EUROPEENNE : DE SIX A
VINGT-CINQ

Un noyau initial de six pays

Des élargissements successifs

2004 : un élargissement sans précédent

DEUXIEME PARTIE

LES CONSEQUENCES DEMOGRAPHIQUES DE L'ELARGISSEMENT

Entre divergence et convergence des anciens et des nouveaux membres

Les conséquences à l'échelle régionale

Les conséquences à l'échelle nationale

TROISIEME PARTIE

L'IMPACT SUR LA GEOPOLITIQUE EUROPEENNE

A la recherche d'une place plus importante dans le monde

Quel poids face aux Etats-Unis d'Amérique ?

Qui viendra au secours de l'Europe ?

INTRODUCTION

Si l'idée européenne est assez ancienne, la « construction » de l'Europe est relativement récente, puisque son processus ne débute qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. L'un des appels les plus marquants est certainement lancé lors du discours de Winston Churchill prononcé à l'université de Zurich, le 19 septembre 1946. Il propose ainsi de « *recréer la famille européenne en une construction régionale peut-être appelée les Etats-Unis d'Europe* ». Il entend rassembler tous les Etats d'Europe « *qui le désirent et ceux qui le peuvent* » autour de la France et de l'Allemagne qui « *doivent ensemble prendre la tête* » de cette organisation.

Cinquante années plus tard, à l'aube du XXI^{ème} siècle, l'Union européenne (UE) est forte de quinze nations, elle couvre une superficie de plus de 3 millions de kilomètres carrés et compte plus de 370 millions d'habitants. Elle se prépare alors à vivre un moment d'exception, l'adhésion de dix nouveaux pays dans l'Union à compter du 1^{er} mai 2004. Ce passage de quinze à vingt-cinq (et même à vingt-sept en 2007) représente un véritable défi tant au plan institutionnel qu'au plan socio économique. En effet, réussir l'élargissement implique non seulement d'ouvrir les frontières mais surtout d'assurer l'efficacité et la cohérence de l'Union dans le respect des identités et des diversités.

L'élargissement de 2004 est pourtant le cinquième que connaît l'Union européenne mais, celui-ci est différent des autres. En effet, en nombre de pays concernés, il représente le plus important qui ait été réalisé depuis 1973 et il modifie la population et le poids démographique de l'Union européenne dans le monde. Cependant, bien des questions apparaissent : les évolutions démographiques actuelles de l'Union seront-elles changées ? La population rajeunira-t-elle ? L'Union européenne connaîtra-t-elle une croissance démographique, id est une augmentation de la population qui résulte de la différence entre les naissances et les décès d'une part, et entre l'immigration et l'émigration d'autre part ? Quel sera l'impact géopolitique de l'UE à vingt-cinq à l'intérieur même de l'Europe, mais aussi à l'extérieur de ses frontières ?

Afin d'apporter une réponse à ces questions, nous étudierons tout d'abord comment s'est opérée la construction démographique de l'Union européenne. Ainsi, nous apprécierons mieux les évolutions démographiques engendrées par le passage de six à vingt-cinq membres. Puis, nous tenterons de comprendre quelles sont les conséquences démographiques de l'élargissement de 2004, que ce soit à l'échelle régionale ou à l'échelle nationale. Enfin, nous essaierons d'appréhender quel est l'impact de l'élargissement de 2004 en terme de géopolitique européenne intérieure et extérieure et quelles sont les perspectives d'avenir de la « nouvelle Union européenne ».

1. La construction démographique de l'Union européenne : de six à vingt-cinq

Depuis 1957, date de la création de la Communauté économique européenne (CEE), l'Union européenne (UE) s'est constituée en grande puissance démographique, au fil des années et des élargissements successifs. Sa population a augmenté sous l'effet d'un mouvement proprement démographique, d'ampleur inégale selon les pays et selon les périodes de sa brève histoire. L'arrivée de dix nouveaux membres en 2004 entraîne une augmentation de la population de plus de 74 millions d'habitants atteignant désormais 457 millions, mais le rythme de croissance démographique du nouvel ensemble est plus faible.

1.1. Un noyau initial de six pays

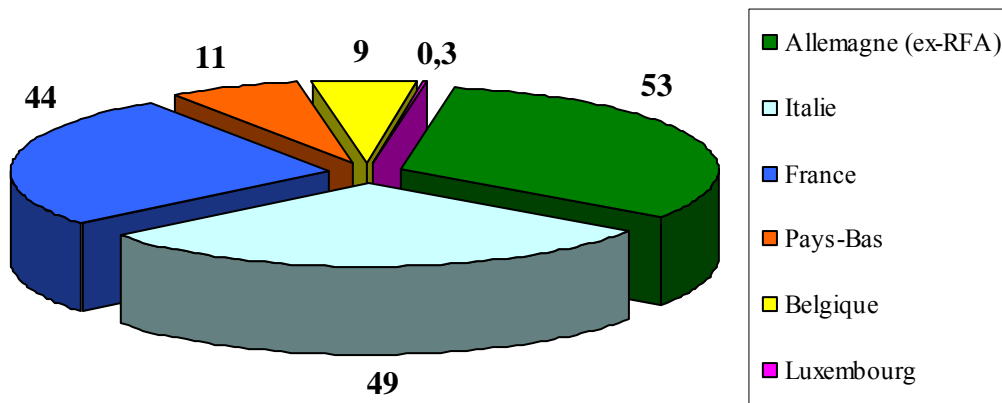
L'Union européenne s'est tout d'abord constituée à partir d'un noyau initial de six pays de l'Europe occidentale qui ont souhaité s'unir pour partager un avenir commun.

1.1.1. La poursuite d'une destinée commune exceptionnelle

Le 25 mars 1957, comme écrit dans le préambule du traité de Rome, « sa Majesté Le Roi des Belges, le Président de la République Fédérale d'Allemagne, le Président de la République Française, le Président de la République Italienne, son Altesse royale la Grande Duchesse de Luxembourg, sa Majesté la Reine des Pays-Bas, résolu à affermir, par la constitution de cet ensemble de ressources, les sauvegardes de la paix et de la liberté, et appelant les autres peuples de l'Europe qui partagent leur idéal à s'associer à leur effort, ont décidé de créer une Communauté Européenne ».

A cette époque, la CEE regroupait donc six pays et comptait près de 167 millions d'habitants. Cet ensemble nouvellement créé était bien inférieur au poids démographique des Etats-Unis d'Amérique ou de l'URSS. L'Europe des six ne regroupait que trois grands pays européens, la RFA, la France et l'Italie, qui comptaient près de 90 % de la population communautaire, et trois Etats de taille plus modeste, comme l'indique le graphique de la figure 1.

Ces six pays formaient donc une exception dans une Europe qui était dominée à l'est par l'Union Soviétique, tandis que le Royaume-Uni tentait de réunir des pays européens dans l'AELE (Association européenne de libre-échange) pour faire contrepoids à la CEE.



sources : ODE et statistiques nationales

Figure 1 : L'Europe des six en 1957 (effectifs en millions)

1.1.2. Une majorité occidentale

La carte de la figure 2 montre clairement que la CEE est ancrée à l'Ouest de l'Europe. Plus précisément, cinq pays sont situés en Europe occidentale et un, l'Italie, fait partie de l'Europe méridionale.



Source : direction générale de l'élargissement (UE Bruxelles)

Figure 2 : Carte de l'Europe des six

Tous ces pays forment un bloc et représentent une continuité géographique, possédant des frontières terrestres communes. Ils forment donc un ensemble homogène et ils sont tous attachés aux mêmes valeurs fondamentales que sont la paix, la démocratie, la primauté du droit et le respect

des droits de l'homme. Ainsi, ils œuvrent au rayonnement de ces valeurs, à la création et au partage de la prospérité et à l'exercice d'une influence collective par une action conjointe.

1.1.3. Une forte croissance démographique

Au début des années 1960, les six pays de la CEE connaissent une croissance démographique très forte due à un accroissement naturel important et un solde migratoire positif.

Ainsi, D'une part la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès est positive, l'indice de fécondité représenté par le nombre moyen d'enfants par femme étant proche de 2,5. D'autre part, le taux de mortalité n'augmente pas ou peu et tend à baisser progressivement vers la fin des années 1960.

De plus, ces six pays sont en plein essor économique et, manquant de main d'œuvre, ils deviennent la principale zone d'accueil des migrants. Ils sont des millions venus surtout du Bassin méditerranéen et d'Afrique à se répartir principalement en RFA, France, Belgique et Pays-Bas. Par conséquent, entre 1957 et 1973, soit en seize ans, la population des six a augmenté de 25 millions d'habitants.

1.2. Des élargissements successifs

Entre 1957 et 1973, la Communauté Economique Européenne est montée en puissance, en pleine période de prospérité économique et de croissance démographique. A compter de 1973 et pendant une période de trente années, quatre élargissements se sont succédés, correspondant à l'adhésion de trois groupes de pays. Ces élargissements ont transformé considérablement le continent européen où il est devenu exceptionnel de ne pas faire partie de la communauté qui s'est formée en plus d'un demi-siècle et qui est devenue une véritable puissance économique.

1.2.1. 1973 : le premier élargissement pour vivre à neuf

En 1973, l'Europe des six connaît son premier élargissement pour compter neuf membres. Ainsi, entrent dans ce qui n'était encore qu'une union douanière le Royaume-Uni, l'Irlande et le Danemark.

Avec l'intégration de ces trois pays, la CEE s'agrandit et s'étend vers le nord. La population des neuf compte alors plus de 256 millions d'habitants, avec une augmentation de 64 millions d'habitants due à l'élargissement, tandis que l'accroissement démographique des six est de 25

millions de personnes. Ce premier élargissement a représenté l'apport démographique le plus important en raison de l'adhésion du Royaume-Uni principalement et de ses 56 millions d'habitants. Il correspond à une augmentation de population de 33 % de la population de l'Europe des neuf par rapport à celle des six au moment de l'élargissement.

Les discussions entre la CEE et les candidats ont concerné seulement quelques aménagements. Le bilan de cet élargissement est ambivalent. En effet, sur le moment, on aperçoit surtout le renforcement de la communauté. Mais, dès l'année suivante, la crise mondiale révèle les divergences amplifiées par le principe d'unanimité. Il en résulte une quasi-paralysie de la construction européenne à partir de 1974.

1.2.2. 1981 et 1986 : l'ouverture vers le Sud

En 1981 et en 1986, l'Europe des neuf passe à dix puis à douze après l'intégration de trois pays méditerranéens, la Grèce, l'Espagne et le Portugal, dans une communauté construisant son marché unique. Pourtant, si l'ouverture vers l'Espagne et le Portugal correspond à une continuité géographique méridionale, ce n'est pas le cas pour la Grèce qui n'a pas de frontière avec la CEE. En revanche, elle est frontalière de la Turquie. L'adhésion de la Grèce, liée à une symbolique historique, crée par conséquent un précédent, surtout que ce pays ne respecte pas certaines règles européennes.

Ce second élargissement est dans un premier temps plus politique qu'économique : il s'agit pour ces trois pays de consolider une démocratisation chancelante, ainsi que de rééquilibrer la Communauté vers le Sud, l'espace méditerranéen et le Tiers monde. Au plan économique, le succès de l'élargissement exige une véritable « mise à niveau ».

Au plan démographique, ce second élargissement correspond à une augmentation de population de 10 millions avec l'entrée de la Grèce et de 49 millions avec l'intégration de l'Espagne et du Portugal. En 1986, la CEE compte donc près de 322 millions d'habitants. Quant à l'accroissement démographique de la Communauté, il est devenu très faible avec seulement une augmentation de 7 millions de personnes.

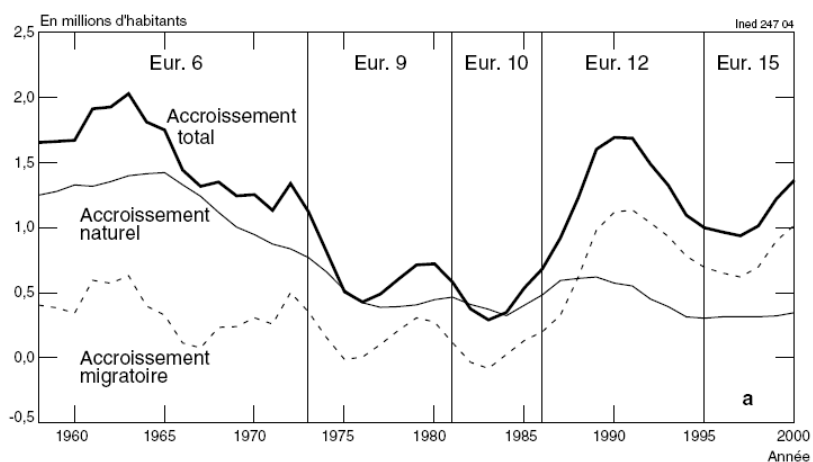
Il est à noter que l'adhésion de l'Espagne et du Portugal en 1986 s'est traduite par une croissance relative sensiblement inférieure (18 %) à celle de 1973.

Enfin, en 1991, la réunification de l'Allemagne permet d'accroître la population de la CEE de 16 millions de personnes. Mais, il ne s'agit pas d'un nouvel élargissement puisqu'il n'y a pas eu de traité d'adhésion, la République Fédérale d'Allemagne appartenant déjà à la Communauté. Ce sont seulement les Länder de l'ex-République Démocratique Allemande qui sont intégrés à la RFA.

La population de l'Union européenne a aussi beaucoup évolué. Lors de la signature du traité de Rome en 1957, la CEE regroupait six pays qui comptaient près de 167 millions d'habitants. Près de quarante années plus tard, neuf pays ont successivement rejoint le noyau fondateur et l'UE 15 compte près de 380 millions d'habitants.

Pourtant, cette augmentation de population résulte plus des élargissements que de sa croissance démographique modeste. En effet, l'effectif cumulé des élargissements et de la réunification de l'Allemagne est de 160 millions d'habitants, le Royaume-Uni représentant à lui seul près du tiers, avec 56 millions d'habitants. Mais, à côté de cette croissance de la population qui peut être qualifiée de politique, il existe une composante proprement démographique qui représente une augmentation de 53 millions d'habitants. Comme l'explique Alain Monnier dans son article « *l'Union européenne à l'heure de l'élargissement* », la part la plus importante de cette croissance démographique repose sur les six États fondateurs, qui ont vu leur population augmenter de 45 millions d'habitants depuis 1957 pour la raison évidente que ce sont les plus anciens membres de l'Union, mais aussi du fait que les premières années de la CEE se situaient encore dans une période de forte croissance démographique : entre 1957 et 1973, soit en 16 ans, la population des Six a augmenté de 25 millions d'habitants, soit davantage que dans les 27 années qui suivent, jusqu'en 2000, où elle ne s'est accrue que de 18 millions. Au cours des années récentes, la population de l'Union européenne augmente d'environ un million et demi chaque année, chiffre à comparer aux près de deux millions enregistrés dans l'Europe des Six au début des années 1960.

Cet accroissement démographique est fondé sur l'accroissement naturel (différence entre les naissances et les décès) et sur le solde migratoire (différence entre les entrées et les sorties du territoire communautaire). En nombre absolu, l'accroissement naturel n'a jamais été aussi élevé que dans l'Europe des Six : il dépasse un million par an jusqu'en 1970, culminant même à 1,4 million en 1965 comme l'indique le tableau de la figure 4.



Source : Alain Monnier d'après les données de l'ODE
Figure 4 : Accroissement annuel de la population de l'Union européenne

Depuis le milieu des années 1970, c'est-à-dire depuis près de trente ans, l'accroissement naturel a peu évolué, restant en deçà de 400 000 par an, à l'exception d'une reprise autour de 1990, alors même que, dans ce laps de temps, l'Union européenne passait de 9 à 15 membres, et de 257 à plus de 370 millions d'habitants. Au total, l'accroissement naturel cumulé, depuis 1957, atteint 32 millions.

Quant au solde migratoire, positif mais tendanciellement déclinant de la fin des années 1950 au milieu des années 1980, il a connu une forte progression autour de 1990, liée notamment aux changements en Europe de l'Est. Il s'élève, pour les dernières années, à environ un million de personnes par an et c'est essentiellement sur lui que repose désormais la croissance de la population de l'Europe. Fait marquant : tous les pays qui constituaient l'Europe des Quinze sont désormais des pays d'immigration, alors que nombre d'entre eux (Espagne, Italie, Portugal, Grèce, Irlande) étaient, jusqu'à un passé récent, des pays d'émigration.

1.3. 2004 : un élargissement sans précédent

Robert Schuman avait écrit : « Nous devons faire l'Europe non seulement dans l'intérêt des peuples, mais aussi pour pouvoir y accueillir les peuples de l'Est qui, délivrés des sujétions qu'ils ont subies jusqu'à présent, nous demanderaient leur adhésion et notre appui moral (...). Nous considérons comme partie intégrante de l'Europe vivante tous ceux qui ont le désir de nous rejoindre dans une communauté reconstituée (...). Notre devoir est d'être prêts. »

C'est dans cet esprit que se sont ouvertes les négociations d'adhésion des dix pays qui rejoignent l'Union européenne le 1^{er} mai 2004, huit pays sur les dix étant des Pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO). Par le nombre d'adhérents, l'élargissement de 2004 est « extraordinaire ». Pourtant, d'un point de vue démographique, l'augmentation de population apparaît assez faible.

1.3.1. Une augmentation de population spectaculaire en nombre de pays

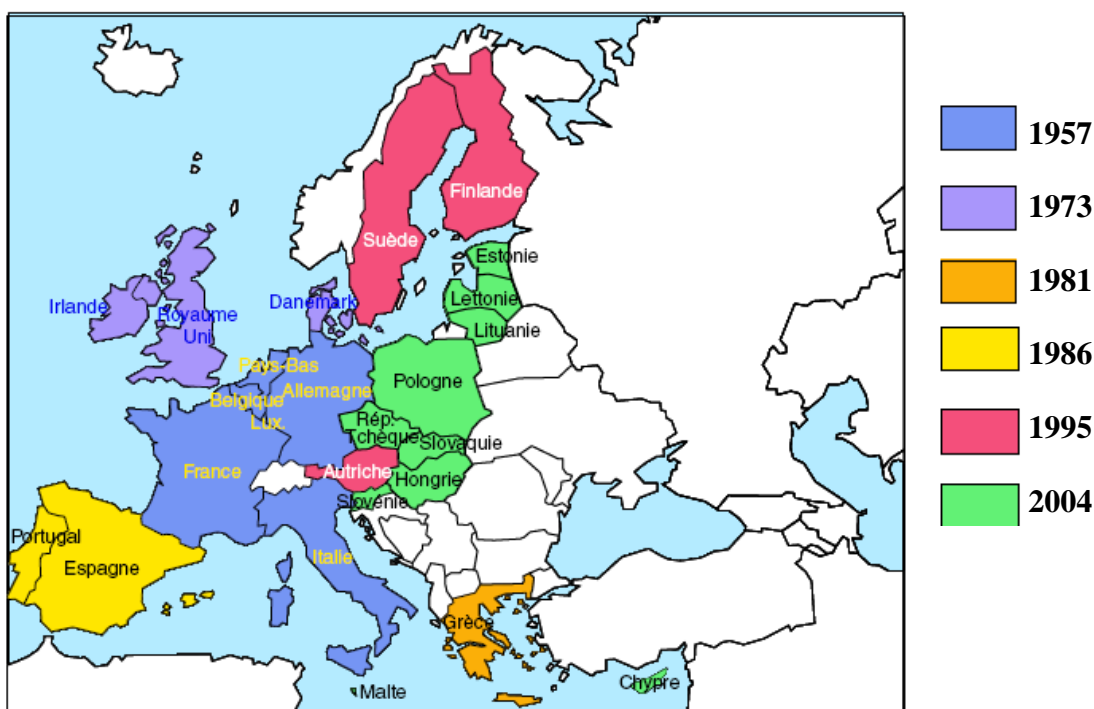
L'agrandissement de l'Union européenne est devenu un processus continu. Au lieu d'une moyenne de trois pays par décennies, neuf pays entre 1973 et 2003, dix pays intègrent l'Union en 2004 et elle se prépare à en accueillir d'autres. L'Union européenne accueille donc en une seule fois en 2004 plus de pays qu'elle n'en a jamais intégrés depuis sa création et correspond à une augmentation des deux tiers.

Ainsi, le 1^{er} mai 2004 a représenté une étape historique et sans précédent dans le développement de l'Union européenne. En accueillant dix pays d'Europe centrale et orientale et du bassin méditerranéen, l'UE réunit désormais vingt-cinq Etats membres qui partagent des valeurs

communes de liberté, de démocratie, d'Etat de droit et de respect des droits de l'homme. Cet élargissement est une réalisation unique, signe d'unité dans la diversité et de l'engagement à promouvoir la prospérité du continent par la paix, la sécurité, la solidarité et la stabilité pour tous ses citoyens.

1.3.2. Un repositionnement vers l'Est

L'intégration des dix nouveaux pays va déplacer le centre de gravité de L'Union européenne vers l'Est, vers l'Europe médiane. En effet, comme nous pouvons le voir sur la carte de la figure 5, les dix nouveaux membres se situent essentiellement dans cette direction. Ainsi, la direction est le Nord-Est pour les trois Etats baltes, Estonie, Lettonie et Lituanie, L'Est pour la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Hongrie, le Centre-Sud pour la Slovaquie, tandis que les deux pays du bassin méditerranéen, Malte et Chypre, représentent un apport démographique modeste.



Source : Centre d'information sur l'Europe - Sources d'Europe - 2004
Figure 5 : Les étapes de la construction européenne (1957 - 2004)

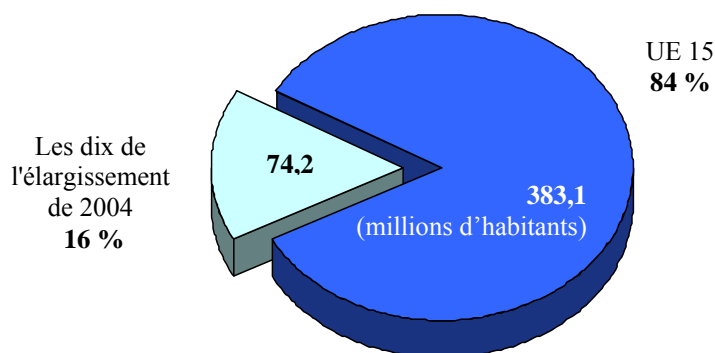
Les dix nouveaux membres apportent également une proportion élevée de territoires. Ainsi, ils augmentent la superficie de l'Union de près d'un quart, 23 % précisément. Bien entendu, il en résulte une légère baisse de la densité moyenne de l'Union qui passe de 117 habitants par km² dans l'UE 15 à 114 habitants par km² dans l'UE 25. Néanmoins, l'Union européenne représente encore un ensemble spatial dont la densité reste relativement importante, en raison de l'héritage de foyer ancien de peuplement. L'Union européenne à vingt cinq est donc devenue plus « orientale » et plus « continentale ». Elle est désormais formée par un continuum de pays frontaliers qui va du Portugal au Sud-Ouest à l'Estonie au Nord-Est.

1.3.3. Une augmentation démographique relativement faible

Malgré cette forte augmentation en nombre de pays et en territoires, l'élargissement de 2004 apparaît pourtant faible au plan démographique puisqu'il représente « seulement » un apport de 74,2 millions d'habitants¹ (Tableau récapitulatif en annexe 1).

En effet, cet apport ne fait qu'augmenter la population de l'UE 15 de 19,37 %, donc moins d'un cinquième de l'ensemble. De plus, il ne correspond même pas à la population du pays le plus peuplé de l'Union européenne, id est l'Allemagne et ses 82.6 millions d'habitants. Ainsi, le poids des dix nouveaux entrants de 2004 dans l'UE 25 est inférieur au sixième de la population de l'Union représentant exactement 16 %, comme nous le montre le graphique de la figure 6.

Pourtant, depuis le dernier élargissement de 2004, l'Union européenne forte de plus de 457 millions d'habitants est devenue le troisième ensemble démographique au monde après la chine peuplée d'environ 1300 millions d'habitants et l'Inde qui compte près de 1060 millions d'habitants.



Chiffres issus de *Population et Avenir*, N° 670, Novembre – décembre 2004
Figure 6 : Proportion de la population totale des "25" au 1^{er} juillet 2004.

Entre 1957 et 2004, l'Union européenne s'est donc agrandie au fil des élargissements successifs et grâce à son accroissement naturel et à une forte immigration, triplant presque sa population. Autour d'un noyau de six pays fondateurs, principalement situés en Europe occidentale, se sont agglomérés dix-neuf pays de l'Europe septentrionale, méridionale, centrale et orientale pour former un ensemble de vingt-cinq pays.

Mais, cet ensemble de nations est-il bien homogène ? Quelles seront les conséquences au plan démographique de ce nouvel élargissement, spectaculaire en nombre de pays et assez faible au plan démographique ?

¹ : Chiffres publiés par Jacques Dupâquier de l'institut dans *Population et avenir*, N° 670 de Novembre - Décembre 2004 confirmés par les chiffres Eurostat du 01/09/2005.

2. les conséquences démographiques de l'élargissement

L'Union européenne à vingt-cinq pays depuis le 1^{er} mai 2004 forme un ensemble géographique très vaste et démographiquement très peuplé. Pourtant, si le passage de six à quinze s'est opéré progressivement dans le temps, le passage de quinze à vingt-cinq s'effectue plus brutalement et concerne des pays candidats dont les caractéristiques sont assez éloignées des pays membres. Aussi, des divergences historiques, régionales et nationales apparaissent montrant que l'UE 25 ne représente pas un ensemble démographique homogène.

2.1. Entre divergence et convergence des anciens et des nouveaux membres

Les pays de l'UE 15 ont eu une histoire et un développement différents des pays de l'élargissement de 2004, plus particulièrement des huit pays d'Europe centrale et orientale. Cette divergence apparaît notamment dans l'évolution démographique de leurs populations. Les conséquences pourraient être fondamentales pour la représentation des pays au sein de l'Union européenne à vingt cinq et dans les années qui viennent.

2.1.1. Une Europe démographique à deux visages

Au cours du 20^{ème} siècle, il apparaît que l'Europe démographique a été scindée en deux. Comme l'écrit Alain Monnier², cette scission est le résultat de décalages dans le déclenchement de la transition démographique entre les pays. La transition s'est opérée durant la fin du 19^{ème} siècle et le début du 20^{ème} siècle, sauf en France où la baisse de la fécondité a commencé dès la fin du 18^{ème} (Festy, 1979 ; Coale et Watkins, 1986). La non simultanée des baisses de la fécondité et de la mortalité dans les pays d'Europe a provoqué des situations diversifiées qui ont prévalu jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Ce décalage a provoqué, dans la première moitié du 20^{ème} siècle, une coupure entre deux Europe : celle du Nord et de l'Ouest qui enregistrait une fécondité et une mortalité plus basses que celle du Sud et de Centre. Ainsi, vers 1910, le nombre moyen d'enfants par femme dans les pays du Nord et de l'Ouest était de l'ordre de 3,5 tandis qu'il dépassait 4,5 dans le reste du continent.

Mais, cette coupure entre les deux Europe s'est atténuée après la Seconde Guerre mondiale, notamment en raison de l'homogénéité du taux de mortalité générale dans le milieu des années 1960. Pourtant, cette atténuation fut de courte durée et l'Est enregistra du retard sur l'Ouest dans la baisse de la mortalité, les comportements familiaux et matrimoniaux. Ainsi, en Europe de l'Est,

² : Alain Monnier, *l'Union européenne à l'heure de l'élargissement*, Population, 59(2), 2004, 361-384

L'indicateur conjoncturel de fécondité n'est descendu nettement en dessous de deux enfants par femme que dans les années 1990.

La division de l'Europe existe aussi dans le domaine migratoire. Ainsi, entre les deux guerres et après la Seconde Guerre mondiale, quand certains étaient des pays d'émigration comme l'Espagne, l'Italie ou le Portugal, d'autres étaient des pays d'immigration (France, Allemagne, Belgique).

Au début des années 2000, les pays de l'UE 15 sont des pays d'accueil alors que les pays d'Europe centrale et orientale ont un solde migratoire négatif ou faiblement positif.

2.1.2. L'UE 15 contre le « reste de l'Europe »

Aujourd'hui encore, les pays d'Europe de l'Ouest se distinguent de ceux d'Europe de l'Est par un régime démographique d'autant plus spécifique qu'il est relativement homogène au sein de l'Union européenne à quinze. Ce régime possède trois caractéristiques fondamentales qui sont :

- Un taux d'accroissement naturel très faible, voire négatif, résultant de la faiblesse de la fécondité et du vieillissement de la population.
- Une importance grandissante des migrations, actuellement le principal facteur de croissance de la population dans la plupart des pays.
- Une proportion élevée de personnes âgées, conséquence de la baisse de la fécondité sur le long terme et, depuis les années 1980, de la baisse de la mortalité aux âges élevés.

Actuellement, le taux de croissance de la population des pays de l'UE 15 est de 4 pour 1000 habitants, ce qui est faible, en comparaison notamment de celui qui prévalait dans les premières années de la CEE, à savoir 10 pour mille habitants. En fait, la croissance actuelle résulte d'un accroissement migratoire de 3,4 % et d'un accroissement naturel de 0,8 %. Ainsi, les migrations sont devenues une composante majeure dans la croissance démographique depuis la fin des années 1980 et elles marquent le changement de « nature » démographique de l'Union européenne dont la population diminuerait sans immigration.

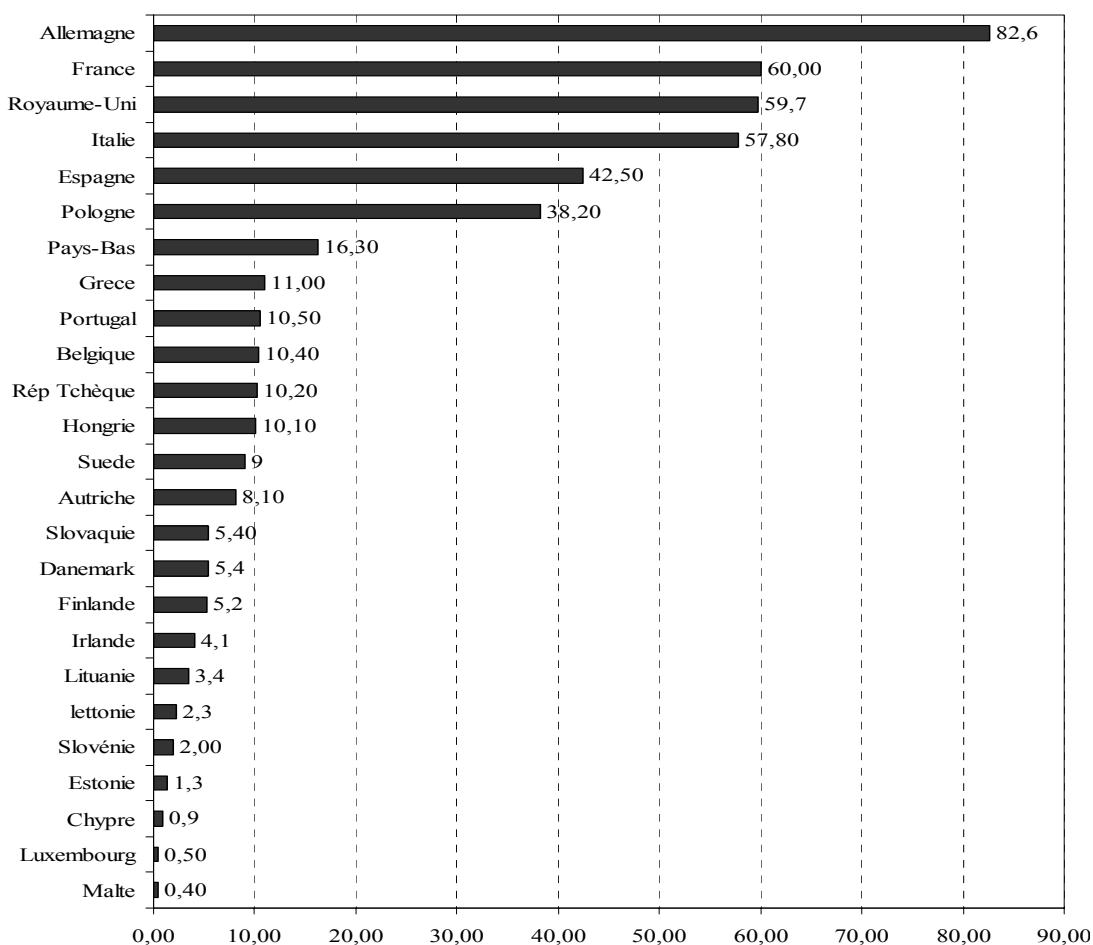
Cette faiblesse de l'accroissement naturel s'explique par une fécondité basse, 1,5 enfant par femme en 2002, et par le vieillissement de la population, 16 % de personnes âgées de 65 ans ou plus dans l'UE 15, qui tend à ce que le nombre de décès augmente alors même que la mortalité ne s'aggrave pas.

En revanche, la plupart des dix nouveaux membres de l'Union européenne de 2004 connaissent un régime démographique différent. En effet, à l'exception de Chypre et de Malte qui possèdent un

accroissement naturel et un solde migratoire positif, les huit autres pays d'Europe centrale se caractérisent par une croissance totale très faible et même négative dans cinq pays. Il existe d'une part un déficit des naissances par rapport aux décès, sauf en Pologne et en Slovaquie où le déficit est très faible, et d'autre part un solde migratoire négatif dans trois pays (Lettonie, Lituanie et Pologne) ou faiblement positif dans les autres. Au total, pour l'ensemble des huit pays d'Europe centrale, le taux d'accroissement naturel moyen s'établit à -1 pour mille, le solde migratoire moyen à -0,1 pour mille et le taux de croissance total à -1,1 pour mille.

2.1.3. Quel avenir après Nice ?

Initialement, l'Europe des six regroupait trois « grands » pays européens (RFA, France et Italie) qui représentaient 90 % de la population communautaire et trois Etats de taille plus modeste. Au cours des différents élargissements, et avant celui de 2004, dix pays de l'Union européenne possèdent une population qui dépasse rarement dix millions. Et, en se référant à ce que nous avons écrit précédemment, l'élargissement de l'Union à vingt-cinq accentue donc cette caractéristique puisque les nouveaux membres sont tous des pays faiblement peuplés, à l'exception de la Pologne, seul « grand » pays de l'élargissement de 2004 comme le montre le tableau de la figure 7.



Source : *Population et avenir*, N° 670 de Novembre - Décembre 2004

Figure 7 : Population des Etats de l'UE 25, 1^{er} juillet 2004

Nous pouvons donc en déduire que le poids démographique des pays fondateurs a considérablement diminué en raison des élargissements. Ainsi, la France qui représentait un peu plus de 25 % de la population des six en 1957, ne compte plus que pour 13 % de l'UE 25 après l'élargissement de 2004 et la part de la population allemande (frontières de la RFA) est passée de 33 % à 18 % dans la même période. Les trois grands pays de 1957 (RFA, France et Italie) qui représentaient 90 % de la population des six en 1957 ne représentent plus que 44 % de la population des vingt-cinq en 2004.

Il en résulte que les six pays les plus peuplés de l'UE 25 en 2004 que sont l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni, l'Italie, l'Espagne et la Pologne regroupent 75 % de la population de l'Union et donc que les dix-neuf autres pays représentent seulement 25 % de la population, huit d'entre eux comptant chacun pour moins de 1 %.

Aussi, ce déséquilibre dans le poids démographique des pays engendre des problèmes relatifs aux modalités de prises de décision au sein de l'Union car, faute de Constitution approuvée, le traité de Nice de décembre 2000 reste d'actualité, distribuant 321 voix au Conseil européen entre les gouvernements des pays membres de l'Union européenne élargie à vingt-cinq.

Mais, cette répartition des voix dans ce que Gérard-François Dumont appelle le « grand jeu de Nice »³ provoque un rapport inégal entre les populations et le nombre de voix, favorisant les pays les moins peuplés au détriment des pays les plus peuplés.

En effet, comme l'explique Gérard-François Dumont, il suffit de 127 000 habitants à Malte pour disposer d'une voix, alors qu'il en faut 2 829 000 à l'Allemagne, qui n'a obtenu en contrepartie qu'une amélioration de sa représentation au Parlement européen. Ainsi, considérant que pour les trois pays comptant plus de 58 millions d'habitants, une voix au Conseil européen représente plus de deux millions d'habitants, et que pour les cinq pays comptant moins de dix millions d'habitants, une voix représente moins de 500 000 habitants, les pays les plus peuplés sont sous-représentés et les pays les moins peuplés sont surreprésentés.

Avec l'élargissement de 2004 à dix pays dont neuf possèdent une population inférieure ou égale à 10 millions d'habitants, les pays fondateurs les plus peuplés que sont l'Allemagne, la France et l'Italie perdent donc du pouvoir dans les prises de décisions au sein de l'UE 25.

En outre, comme le remarque Gérard-François Dumont, la décision de Nice fixe une règle qui n'a aucune capacité d'adaptation aux évolutions, et qui est source de conflits à venir. En effet, il serait

³ : Gérard-François Dumont, la constitution européenne suspendue à une querelle démographique, *Population et Avenir*, N°666, janvier-février 2004.

dommage de ne pas prendre en compte les évolutions démographiques des pays afin de représenter au mieux les pays qui gagnent en population, comme la France.

2.2. Les conséquences à l'échelle régionale

L'élargissement de l'Union en 2004 entraîne également des conséquences démographiques à l'échelle régionale. Si l'UE 25 est devenue une réalité, l'ensemble demeure pourtant hétérogène et, dans un même pays, des régions peuvent évoluer de façon très différente. L'étude au niveau régional permet donc de respecter les caractéristiques de chacune des régions qui pourraient être gommées à l'échelle nationale, l'objectif étant d'éviter des généralisations excessives.

Pour étudier les régions de l'Europe, nous nous référons à la nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS), adoptée par le Parlement européen en juillet 2003 comme base pour la collecte des données. Trois niveaux ont été définis : NUTS 1, NUTS 2 et NUTS 3. Celui que nous utilisons est le niveau 2 (NUTS 2) qui correspond à la division des Etats membres en régions. En annexe 3 se trouve une liste de toutes les régions NUTS 2 de l'Union européenne, ainsi qu'une liste des régions statistiques du niveau 2 de Bulgarie et de Roumanie. Des informations détaillées complètes sur les ventilations régionales de tous ces pays, y compris les listes des régions de niveaux 2 et 3 et les cartes correspondantes, peuvent être consultées sur le serveur RAMON⁴.

A travers l'étude des 252 régions NUTS 2 de l'UE 25 (211 régions dans l'UE 15 et 41 régions dans les dix Etats candidats en 2004), nous verrons que l'Union est touchée par une dynamique de dépopulation, que l'accroissement de la population y est contrasté et que le taux d'accroissement migratoire y est faible.

2.2.1. Une dynamique de dépopulation

Si nous étudions les données concernant les naissances, les décès et les migrants, nous pouvons nous rendre compte que les régions européennes de l'Union s'inscrivent dans une dynamique de dépopulation. Comme l'écrit Pierre Verluise⁵, entre 1996 et 2000 l'accroissement relatif de la population totale a été négatif dans 27 % des régions de l'UE 15 et dans 69 % des régions des dix nouveaux pays membres. A l'échelle des régions, ces pays comptent donc 2,5 fois plus de régions touchées par la dépopulation que les régions de l'UE 15.

Ainsi, l'UE élargie comprendra beaucoup plus de régions en déclin démographique que l'ancienne UE-15 ; en particulier, l'accroissement naturel négatif de la population (nombre de décès supérieur

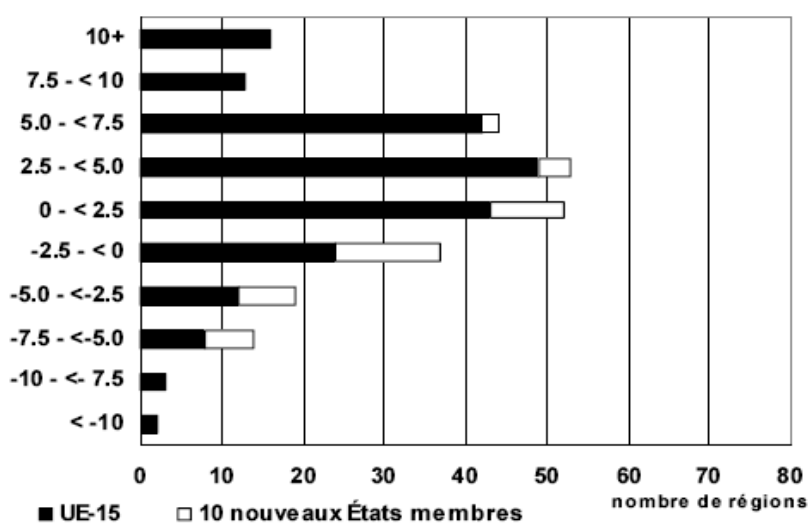
⁴ : http://europa.eu.int/comm/eurostat/ramon/index.cfm?TargetUrl=DSP_PUB_WELC

⁵ : Pierre Verluise, *l'Union européenne élargie a-t-elle les moyens de la puissance ?*, Paris, ellipses, 2005

au nombre de naissances vivantes) semble être un phénomène plus courant dans les dix nouveaux États membres que dans l'ancienne UE 15. En outre, la proportion de régions ayant une population relativement jeune et/ou moins âgée a un peu augmenté après l'élargissement.

2.2.2. Un accroissement de la population contrasté

Le taux annuel d'accroissement de la population est loin d'être uniforme dans les régions de l'UE 25. Au moins 75 (30 %) des 252 régions de niveau NUTS 2 que compte l'UE élargie ont vu leur population diminuer en 2000, tandis que 16 autres régions (6 %) enregistrent une forte augmentation supérieure⁶ à 1 % comme le montre le graphique de la figure 8 :



Source : Commission européenne, statistiques de population

Figure 8 : Accroissement de la population pour 1000 habitants en 2000, répartition des régions NUTS 2

Dans les dix nouveaux États membres, plus de 60 % des régions sont confrontées à la dépopulation et la plupart des autres n'enregistrent que des taux d'accroissement positif très modestes. Cette situation est due essentiellement aux faibles niveaux de la fécondité en Europe centrale (annexe 4).

En raison des faibles niveaux de fécondité, les migrations sont devenues le facteur décisif de l'augmentation, relativement lente, de la population de l'UE 15. Ainsi, en 1999, 92 régions sur 211 ont enregistré une croissance naturelle négative de la population⁷, mais du fait d'un solde migratoire positif, l'accroissement total n'a été négatif que dans la moitié de ces régions.

Il est à noter que ce phénomène n'a pas été observé dans les futurs pays adhérents puisque 41 régions (sur 55) connaissent une croissance naturelle négative et 35 une croissance négative de la population.

⁶ : Commission européenne, « statistiques de population », Luxembourg, office des publications officielles des Communautés européennes, 2004, 150 p.

⁷ : Commission européenne, « Régions : annuaire statistique 2003 », Luxembourg, office des publications officielles des Communautés européennes, 2003, 169 p.

Les régions de l'UE qui ont connu une «diminution particulièrement marquée de la population», avec à la fois un accroissement naturel négatif et une migration nette négative conduisant à une diminution totale de la population supérieure à 7,5 pour mille, se trouvent principalement en Allemagne (Thüringen, Halle, Magdeburg, Chemnitz, Dresde, Berlin et Mecklenburg-Vorpommern) (annexe 5).

Les régions communautaires qui connaissent une forte augmentation de leur population, définies comme celles enregistrant un accroissement naturel positif, une migration nette positive et une augmentation totale de la population supérieure à 7,5 pour mille, sont situées au Danemark, aux Pays-Bas (Gelderland, Flevoland, Noord- et Zuid-Holland, Noord-Brabant et Utrecht), en Suède (Stockholm), en Finlande (Uusimaa) et en Espagne (Catalogne, Andalousie, Canaries, Iles Baléares, Communauté de Madrid et la Région de Murcia).

2.2.3. faiblesse du taux d'accroissement migratoire

Malgré une faible fertilité dans l'ensemble de l'Union européenne, les migrations ont permis à la population totale d'augmenter, même si c'est à un rythme assez lent. Ainsi, on observe des flux significatifs de migration nette allant du nord au sud de l'Angleterre, du nord au sud de la France et du sud vers le centre et le nord de l'Italie. Le principal facteur à l'origine de ces flux est l'attraction et la répulsion économiques qui incitent souvent les jeunes à changer de région.

Un quart environ des régions européennes a enregistré une migration négative en 1999. Dans les nouveaux États membres, cette proportion est plus de deux fois supérieure. En Pologne notamment, la plupart des régions connaissent un solde migratoire négatif. En conséquence, le taux global de migration nette pour les régions européennes se situe à 2,5 en 1999, alors qu'il se situe en moyenne à -1,3 dans les nouveaux pays adhérents.

Néanmoins, les cinq régions qui perdent le plus de population pour cause de migration sont situées en Italie (Calabre et Campanie), en Allemagne (Halle et Dessau) et en Finlande (Itä- Suomi). Les autres régions communautaires qui connaissent un taux de migration largement négatif sont situées dans le sud de l'Italie, le nord de la France, le centre et l'est de l'Allemagne ainsi que le centre et le nord de la Suède et de la Finlande.

La première région d'un nouveau pays adhérent n'est qu'à la vingtième place. Il s'agit de la région bulgare Opolskie (Pologne). Les régions qui accueillent d'une manière relative de nombreux immigrants sont principalement situées dans le sud du Royaume-Uni, le sud de la France et le centre et le nord de l'Italie. À part la région néerlandaise Flevoland, les cinq premières régions

accueillant le plus d'immigrants sont situées en Espagne (Iles Baléares et Canaries), au Portugal (Algarve) et en Grèce (Ionie Nissia et Ipeiros). Dans les nouveaux pays adhérents, deux régions enregistrent un taux brut de migration nette égal ou supérieur à 5 pour mille, en République tchèque et en Slovaquie.

Comme le souligne Pierre Verluise, cette approche à l'échelle régionale des migrations de la population esquisse un modèle centre périphérie. Le centre correspond pour une part à la mégalopole qui s'étend de Londres à Milan, en passant par une Allemagne en partie affaiblie par ses länder de l'Est. La périphérie est constituée des régions les plus nordiques de Scandinavie de la majorité des régions des dix nouveaux entrants ainsi que des régions les moins dynamiques de Grèce, d'Italie et d'Espagne.

Du point de vue démographique, l'élargissement augmente donc le nombre et la proportion de régions communautaires en difficulté et le nombre de régions menacées par la dépopulation. L'étude au plan national confirmera cette tendance et l'enrichira.

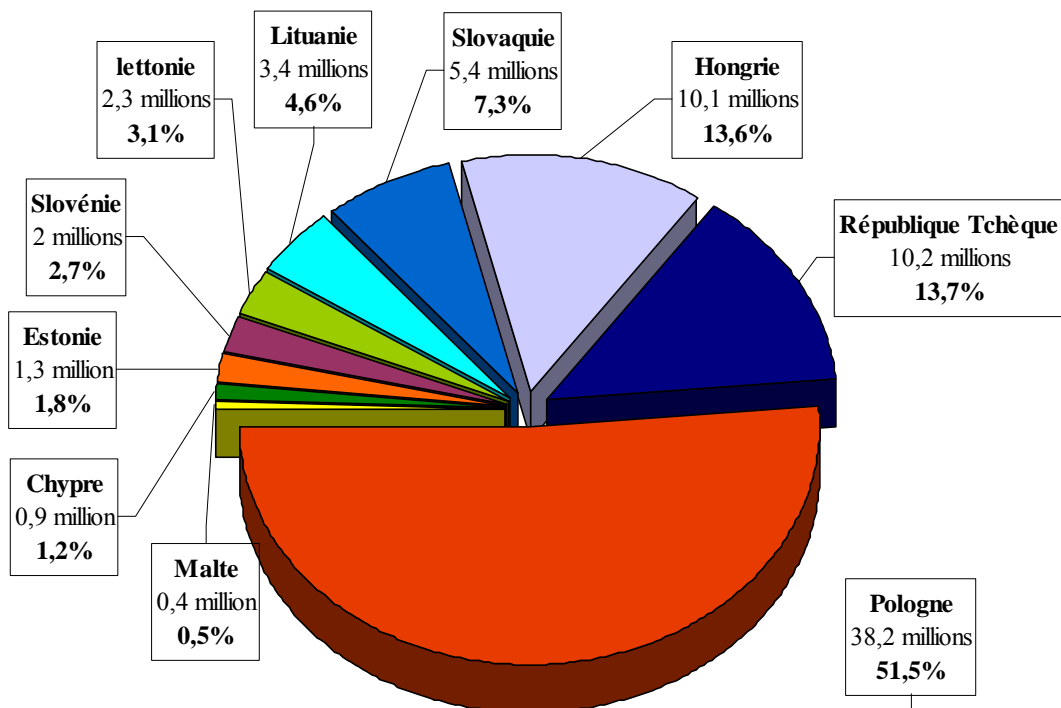
2.3. Les conséquences à l'échelle nationale

L'élargissement s'est donc traduit par une augmentation du nombre de pays membres de l'Union européenne et d'un effectif global de population important. Pourtant, au plan national, les effectifs et les dynamiques démographiques des dix nouveaux membres paraissent considérablement différents. Au final, on pourra se demander si l'Union européenne enregistre réellement un gain de population.

2.3.1. L'augmentation du nombre d'Etats peu peuplés

Il est nécessaire de souligner l'extrême diversité de l'apport de population des dix nouveaux entrants en mai 2004, entre la Pologne et ses 38,2 millions d'habitants qui est le pays le plus peuplé et Malte et ses 400 000 habitants qui est le pays le moins peuplé. Ainsi, nous pouvons constater que, démographiquement, l'élargissement de 2004 est essentiellement dû à la Pologne qui représente à elle seule plus de la moitié de l'apport de population, exactement 51,5 % mi 2004, comme l'indique la figure 9.

Ensuite, la République tchèque et la Hongrie comptent à peine plus de 10 millions d'habitants et la Slovaquie un peu plus de 5 millions. Les six pays restants comptent moins de 4 millions d'habitants.



Source : *Population et avenir*, N° 670 de Novembre - Décembre 2004

Figure 9 : Population des dix et proportion de la population totale au sein des dix, 1^{er} juillet 2004.

Après l'élargissement de 2004, l'UE 25 ressemble donc à un ensemble composé de pays peu peuplés, où le nombre des Etats de moins de 17 millions d'habitants a doublé (figure 7), représentant dix-neuf pays sur les vingt-cinq que compte l'Union.

2.3.2. Une intégration de pays en voie de dépopulation

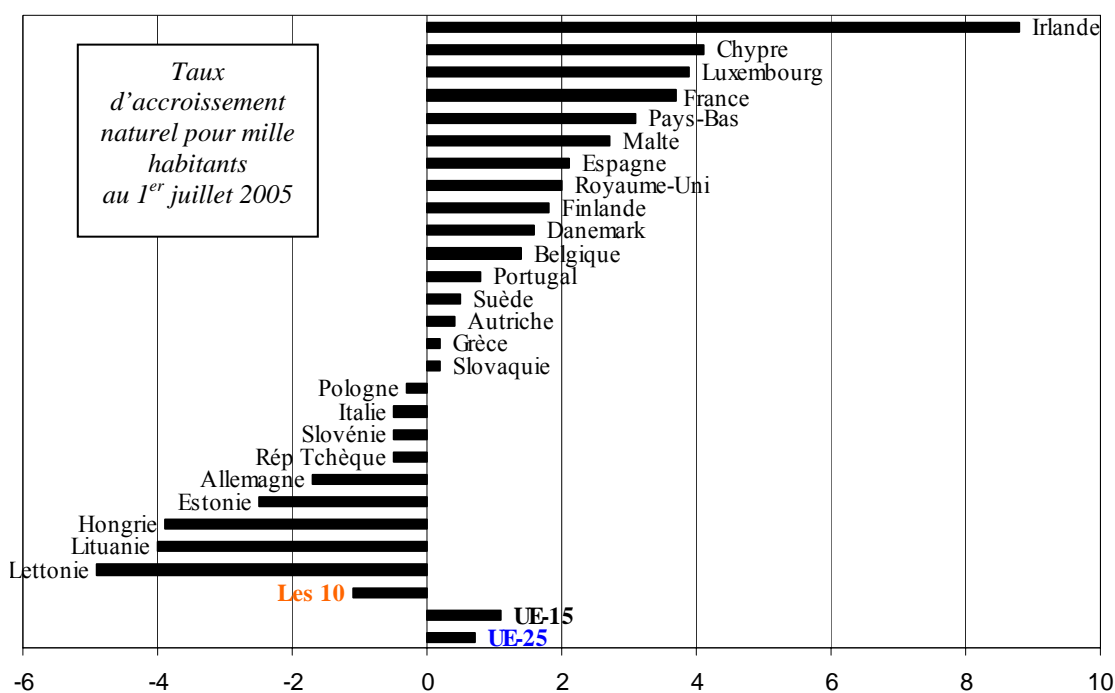
Comme l'écrit Gérard-François Dumont⁸, le faible apport démographique des dix nouveaux entrants de 2004, qui ont connu la transition démographique dans les années 1990, résulte notamment de la diminution des populations d'Europe orientale, sous l'effet de la baisse de la fécondité, du recul de l'espérance de vie chez certains et de flux d'émigration nets parfois élevés. Dès lors, nous pouvons nous interroger sur les effets de l'entrée des dix sur l'évolution démographique de l'Union. Les nouveaux entrants de 2004 peuvent-ils modifier les dynamiques en cours caractérisées par un faible accroissement naturel, une basse fécondité, un vieillissement de la population et un solde migratoire positif ?

Actuellement, nous constatons que si l'accroissement des quinze est légèrement positif, malgré les soldes négatifs de l'Allemagne, de l'Italie et de la Grèce, l'entrée des dix nouveaux membres de 2004 semble devoir le réduire, en raison de leur solde naturel qui est globalement négatif, comme

⁸ : Gérard-François Dumont, « Le cinquième élargissement démographique de l'Union européenne », *Population et avenir*, n° 661, janvier -février 2003

le montre la figure 10, le nombre de décès étant supérieur au nombre de naissances. Ainsi, en 2005, seuls Chypre et Malte enregistrent un taux d'accroissement naturel qui soit supérieur à la moyenne des pays de l'UE 15 tandis que les huit autres pays de l'Europe centrale et orientale enregistrent un taux d'accroissement naturel négatif, le plus critique étant celui de la Lettonie avec -5 pour mille habitants.

Ces accroissements naturels négatifs s'expliquent essentiellement par l'abaissement des indices de fécondité bien au-dessous du seuil de remplacement des générations, qui se situe autour de 2,1-2,2 enfants par femme dans les pays où les conditions sanitaires sont semblables à celles des dix nouveaux pays membres.



Source : Source : Eurostat - Statistiques en bref - population et conditions sociales 1/2006

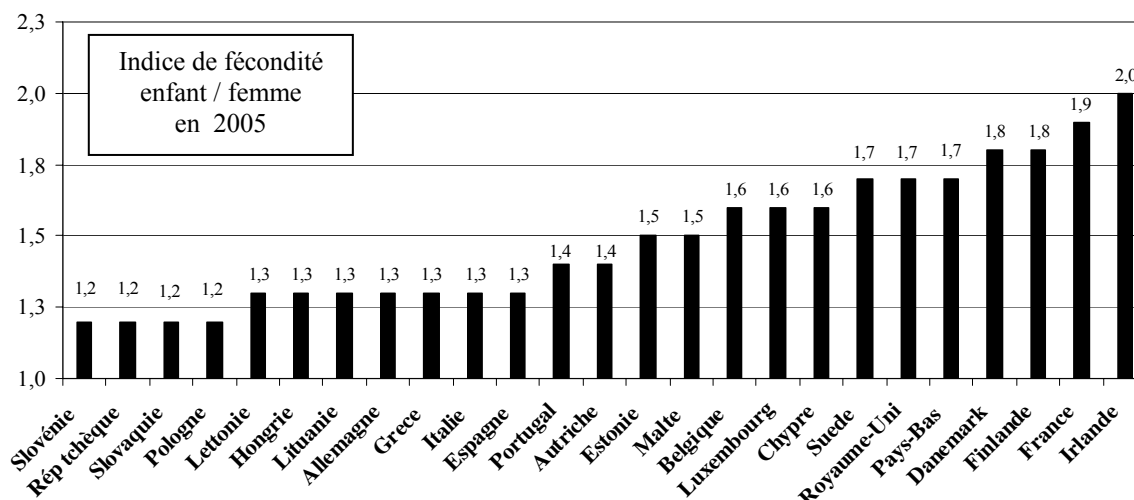
Figure 10 : Le taux d'accroissement naturel des 25 pays de l'Union européenne

Or, chacun des dix nouveaux entrants a une fécondité bien inférieure à ce seuil, comme l'indique la figure 11. Seuls Chypre, avec 1,6 enfant par femme, et Malte, avec 1,5 enfant par femme affichent une fécondité supérieure à celle de la moyenne des pays de l'UE 15, mais néanmoins à un niveau abaissé à cause d'une diminution plus ou moins continue depuis les années 1990. Les huit autres pays d'Europe centrale ou orientale comptent une fécondité inférieure au niveau moyen constaté dans les pays de l'UE 15 en 2005, soit 1,58 enfant par femme. Les quatre pays qui ont le taux le plus bas sont la Slovénie, la République tchèque, la Slovaquie et la Pologne dont l'indice synthétique de fécondité est autour de 1,2.

En conséquence, comme le constate Gérard-François Dumont⁹, en l'absence d'un changement de régime démographique, l'élargissement de l'Union européenne à vingt-cinq membres se traduit par

⁹ : Gérard-François Dumont, « Le cinquième élargissement démographique de l'Union européenne », *Population et avenir*, n° 661, janvier -février 2003

un nouvel abaissement du niveau moyen de fécondité dans l'Union et par un taux d'accroissement naturel encore plus faible, la natalité étant chez les dix nouveaux entrants inférieure à la mortalité.

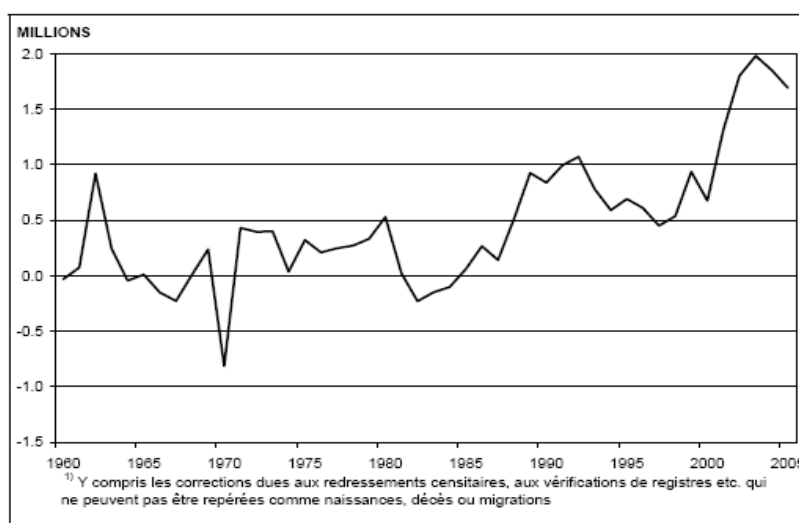


Source : *Population et avenir*, N° 675 de Novembre - Décembre 2005

Figure 11 : La fécondité des 25 pays de l'Union européenne

2.3.3. Quel gain de population ?

Le taux d'accroissement naturel étant faible ou négatif pour les dix nouveaux adhérents, il est par conséquent nécessaire de s'intéresser au taux d'accroissement migratoire afin de connaître le taux d'accroissement total et donc d'apprécier si l'élargissement de 2004 procure un gain de population ou non. Mais, il est toujours difficile de connaître le taux d'accroissement migratoire qui repose le plus souvent sur des estimations, la mesure des mouvements ne pouvant être parfaite, en raison notamment des flux clandestins. Globalement, après une période de baisse assez importante dans les années 1990, le solde positif des flux migratoires internationaux dans l'Union européenne a augmenté pour atteindre 1 981 000 en 2003 comme le montre le graphique de la figure 12.



Source : Eurostat - Statistiques en bref - population et conditions sociales 1/2006

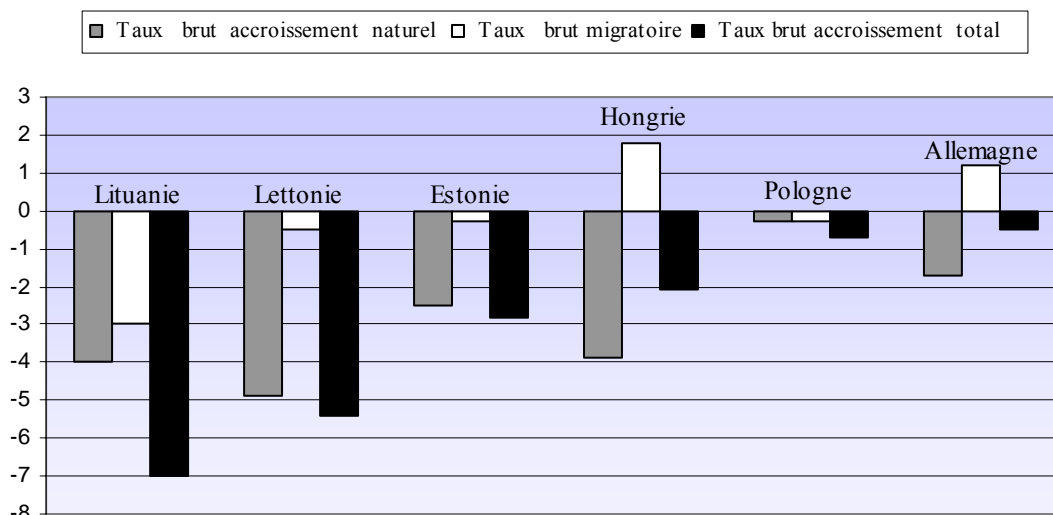
Figure 12 : Solde migratoire ¹⁾, UE-25, 1960-2005

Mais, au cours de l'année 2005, le solde migratoire devrait légèrement décroître pour atteindre le niveau de 1 691 000 personnes. Environ 76% de ces flux concernent l'Espagne, l'Italie, le Royaume Uni et l'Allemagne. Chypre devrait être le pays de l'UE 25 dont le taux brut du solde migratoire est relativement le plus élevé avec 27,2 pour mille habitants. Cependant, la majorité des États membres de l'UE devraient connaître un ralentissement de l'accroissement de leurs taux bruts du solde migratoire en 2005 par rapport à 2004.

Si nous observons plus particulièrement les dix nouveaux pays membres de 2004, nous constatons que l'accroissement migratoire est légèrement positif avec 0,8 pour mille habitants alors que l'accroissement naturel est négatif avec -1,1 pour mille habitants en 2005. La situation migratoire paraît donc meilleure. Cependant, elle est largement différenciée selon les pays. Les deux pays méditerranéens que sont Chypre et Malte se trouvent dans une situation originale puisque leur taux d'accroissement migratoire positif est relativement élevé, surtout chypre qui, avec 27,2 pour mille habitants, possède le taux le plus élevé de toute l'UE 25.

En revanche, la situation des huit autres pays est plus contrastée. En effet, quatre pays ont un solde migratoire positif, la Slovénie, la République tchèque, la Hongrie et la Slovaquie tandis que les quatre restants ont un solde migratoire négatif, la Pologne, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie. Si la Slovénie a bénéficié principalement du retour des Slovènes venant des ex-Républiques yougoslaves ou de l'union européenne, la Hongrie a profité des migrations entrepreneuriales d'hommes d'affaires européens ou américains et surtout de la venue de Roumains souvent de langue hongroise et d'Ukrainiens. Quant aux quatre pays dont le solde migratoire est négatif, il faut distinguer la Pologne dont l'émigration et l'immigration sont de nature économique et les trois Pays Baltes dont les afflux de ressortissants des autres républiques de l'URSS sont terminés et qui enregistrent désormais des départs essentiellement vers l'Union européenne.

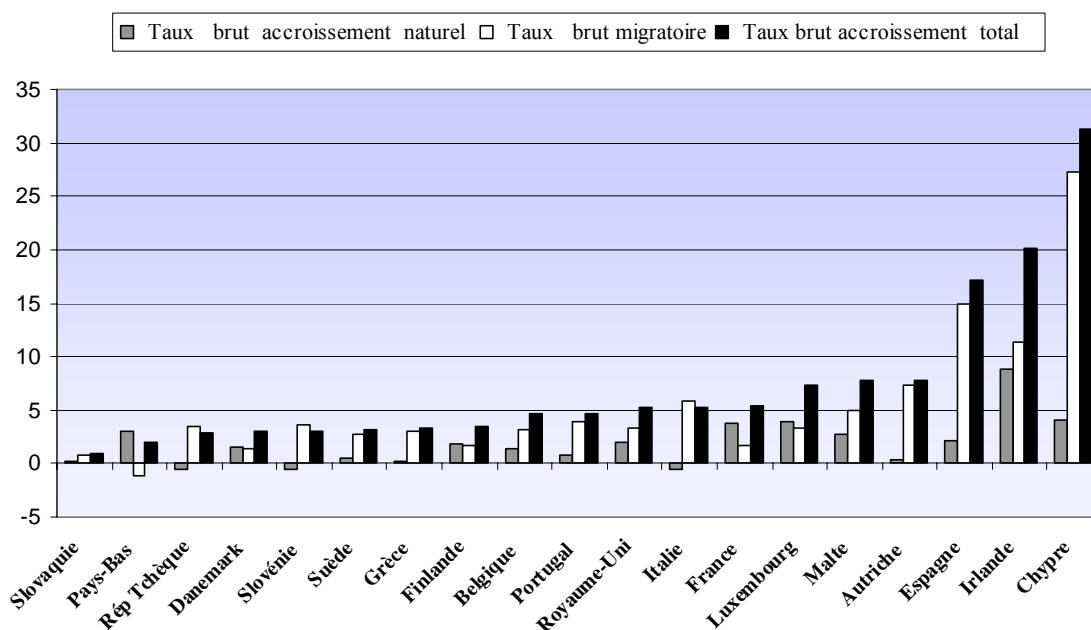
Ainsi, le taux d'accroissement migratoire des dix nouveaux entrants de 2004 est légèrement positif, mais il ne couvre pas le taux d'accroissement naturel qui est négatif. Au final, le taux d'accroissement total est légèrement négatif avec -0,3 pour mille habitants et il contraste fortement avec le taux d'accroissement total de L'UE 15 qui est de 5,3 pour mille habitants, tandis que le taux d'accroissement naturel est lui aussi légèrement positif à 1,1 pour mille habitants. Comme nous le montre la figure 13, sur les six pays dont le taux d'accroissement total est négatif, cinq sont des nouveaux membres de 2004 (tableau récapitulatif en annexe 2).



Source : Eurostat - Statistiques en bref - population et conditions sociales 1/2006
Figure 13 : Les pays de l'UE 25 qui perdent de la population en 2005

De plus, au sein des pays dont le taux d'accroissement total est positif, mis à part Chypre et Malte, aucun nouveau membre de 2004 n'a un taux supérieur à 3,1 pour mille habitants et ils sont même loin derrière les pays de l'UE 15 comme nous le montre la figure 14.

Ainsi, l'élargissement de l'Union européenne en 2004 à dix nouveaux membres est lourd de conséquences démographiques que ce soient aux niveaux régional ou national, en raison notamment de régimes démographiques différents entre les anciens et les nouveaux membres. Au total, l'élargissement va se traduire par un ralentissement de la croissance démographique de l'Union européenne, le taux de croissance passant de 3,7 pour mille à 3 pour mille.



Source : Eurostat - Statistiques en bref - population et conditions sociales 1/2006
Figure 14 : Les pays de l'UE 25 qui gagnent de la population en 2005

Cette évolution de la population de l'Union européenne n'est pas sans effet sur sa puissance économique et son rang mondial. Aussi, il est primordial de s'interroger sur ce que sera l'UE 25 dans le futur, quelles seront les implications démographiques et géopolitiques de cet élargissement au sein même de l'Europe mais aussi en dehors de ce vaste ensemble.

3. L'impact sur la géopolitique européenne

Il est nécessaire d'envisager l'Union européenne, non pas comme une entité figée, mais plutôt comme un ensemble en perpétuelle évolution. Ainsi, l'Union évolue constamment et de manière différenciée selon les régions qui la composent mais également relativement au reste du monde qui l'entoure. C'est pourquoi, les changements démographiques ont une incidence sur la situation des Etats au sein de l'Union mais aussi concernant la place de l'Union européenne dans le monde, par rapport à ses concurrents directs et notamment vis-à-vis des Etats-Unis d'Amérique. Enfin, considérant que l'Union européenne continuera de s'élargir, la prochaine échéance étant prévue en 2007, nous essaierons de comprendre ce que pourrait être la démographie de l'Union européenne à l'horizon 2025.

3.1. A la recherche d'une place plus importante dans le monde

L'élargissement de 2004 a permis à l'Union européenne de compter vingt cinq pays et de gagner près de 74 millions d'habitants. L'Union est par conséquent devenue plus forte mais, combien de temps pourra t'elle conserver cet avantage ? En effet, la faiblesse démographique devient un handicap pour l'Europe, d'autant que les compétitions entre les pays se jouent désormais dans un monde où les frontières sont de plus en plus perméables.

3.1.1. Un renforcement apparent de l'Union européenne

En 2000, les vingt-cinq pays qui constituent aujourd'hui l'Union européenne représentaient environ 7,5 % d'une population mondiale estimée à plus de 6 milliards d'habitants, mais cette proportion varie beaucoup selon les groupes (A. Monnier)¹⁰. Une personne âgée sur sept, dans le monde, vit donc dans l'Union européenne, où il y a un peu plus de personnes âgées que dans les deux Amériques, et plus de deux fois plus qu'en Afrique. On peut aussi apprécier la situation de l'Union européenne, par rapport aux autres continents, en comparant les accroissements naturels : dans le monde, l'excédent des naissances sur les décès s'est élevé à environ 80 millions en 2000 (132 millions de naissances moins 53 millions de décès). L'Union européenne ne compte dans ce chiffre que pour 0,4 million. En termes relatifs, le taux d'accroissement naturel mondial est de 13 pour mille, ce qui représente seize fois celui de l'Union.

En outre, les vingt-cinq pays de l'Union européenne regroupaient en 2000 un peu plus de 60 % de la population du continent européen, estimée à 728 millions, qui inclut, outre la Fédération de Russie, les États européens nés de l'éclatement de l'Union soviétique.

Enfin, la population de l'UE 25 représentait trois fois et demie celle du Japon, et une fois et demie celle des États-Unis. Toutefois, le dynamisme démographique de l'Union européenne apparaît

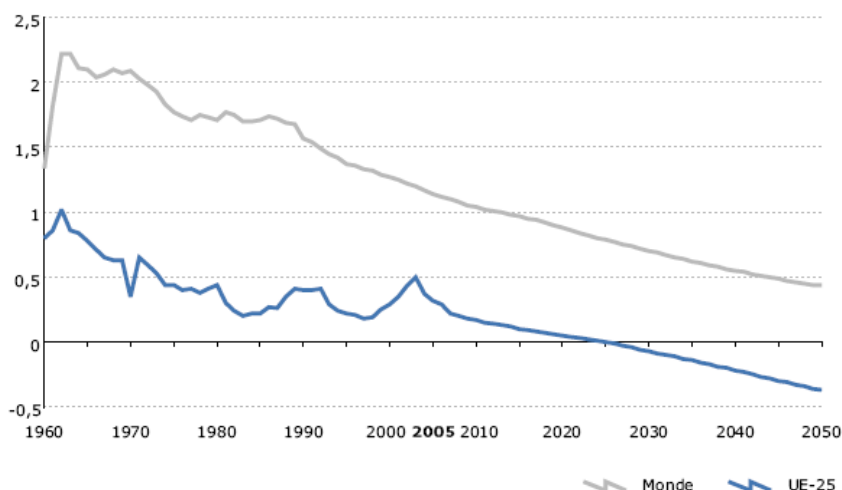
¹⁰ : Alain Monnier, *l'Union européenne à l'heure de l'élargissement*, Population, 59(2), 2004, 361-384

modeste, comparé à celui de ce dernier pays, dont le taux de croissance atteint 9,1 pour mille en raison d'un accroissement naturel 8,5 fois plus élevé que celui de l'Union (taux de 6 pour mille et 0,7 pour mille respectivement). On relèvera que l'accroissement migratoire dans l'Union européenne est presque aussi élevé qu'aux États-Unis (2,5 pour mille et 3,1 pour mille respectivement), mais dans le second cas il ne compte que pour un tiers de la croissance, dans le premier pour les trois quarts. Par rapport au Japon, la comparaison du taux de croissance démographique est à l'avantage de l'Union européenne en raison d'une croissance migratoire plus forte, qui permet de compenser un accroissement naturel plus faible qu'au Japon.

3.1.2. Une position défendable à l'avenir ?

En 2005, l'Union européenne se distingue par trois caractéristiques démographiques : elle compte moins de naissances que de décès, elle est déjà très vieillie et donc son poids démographique dans le monde est en baisse.

Les faits sont là : la population de l'Union ne devrait croître que faiblement jusqu'en 2025 grâce à l'apport de l'immigration, avant de commencer à décliner¹¹ comme le montre la figure 15 : 458 millions d'habitants en 2005, 474 millions en 2025 (+ 3 %), puis 468,7 millions en 2030. Mais 55 des 211 régions de l'Union européenne à 15 ont déjà connu une baisse de la population dans la seconde moitié des années 1990 ; c'est le cas de la plupart des régions des nouveaux États membres (35 des 55 régions), en raison d'une chute naturelle et d'une émigration nette¹². Ce déclin est plus rapide et plus profond si l'on ne considère que la population totale d'âge actif (les 15-64 ans) : entre 2005 et 2030, elle devrait perdre 20,8 millions d'individus.



Source : Annuaire Eurostat 2005

**Figure 15 : Evolution totale dans le monde et dans l'UE 25
(Variation par rapport à l'année précédente en %)**

¹¹ : Scénario de base des projections de population d'Eurostat, résultats provisoires – décembre 2004.

¹² : Régions NUTS 2. Source: Troisième rapport sur la cohésion, février 2004.

Le déclin de population sera particulièrement important dans la plupart des nouveaux Etats membres. Selon Eurostat, en 2005 six pays ont connu une dépopulation : la Hongrie, l'Estonie, la Lituanie, la Lettonie la Pologne et l'Allemagne. D'ici à 2025, cinq autres pays devraient connaître une décroissance de population¹³ : l'Italie, la Slovénie, le Portugal, la Grèce et l'Espagne. De façon beaucoup plus aléatoire, nous pouvons penser qu'à l'horizon 2050, vingt Etats membres connaîtront un déclin de leur population.

Cette étude d'Eurostat, basée sur la fertilité, la mortalité et les migrations, précise également qu'entre 2004 et 2050, la plus grande dépopulation en pourcentage serait observée dans la plupart des nouveaux pays membres de 2004. Mais, en chiffres, elle serait la plus importante en Allemagne (- 8 millions), en Italie (-5 millions) et en Pologne (-4,5 millions). Dans la même période, les plus fortes croissances de population seraient enregistrer en France (+ 6 millions), au Royaume-Uni (+ 5 millions) et en Irlande (+1,5 million).

Le taux de dépendance démographique totale¹⁴ passerait de 49 % en 2005 à 66 % en 2030 ce qui vaut dire qu'au lieu de compter une personne inactive pour deux personnes en âge de travailler il y aura deux personnes inactives pour trois personnes en âge de travailler. En 2050, ce taux pourrait être de 75 %.

3.1.3. Les scénarii du futur : il faut sauver le « soldat Europe »

Le rapport du groupe à haut niveau, animé par Wim Kok¹⁵ avait souligné l'importance du défi démographique pour la « stratégie de Lisbonne » : le vieillissement pourrait faire passer la « croissance potentielle » annuelle du PNB en Europe de 2-2,25 % aujourd'hui, à 1,25 % en 2040. L'esprit d'entreprise et le goût de notre société pour l'initiative en seraient aussi affectés.

Pour relever ce défi, il est donc urgent de mettre en œuvre de façon résolue l'agenda de Lisbonne, en mettant l'accent sur des politiques visant une plus forte participation à l'emploi, en particulier pour certains secteurs de la population tels que les femmes, les jeunes et les plus âgés, l'innovation et la hausse de la productivité. Il est aussi nécessaire de poursuivre la modernisation des systèmes de protection sociale, notamment de retraite, afin d'en assurer la viabilité financière et sociale et de leur permettre ainsi de gérer les effets du vieillissement.

Face aux changements démographiques, le livre vert de la commission européenne propose à l'Europe de poursuivre trois priorités essentielles. Tout d'abord, il est important de retrouver le

¹³ : Eurostat news release, « population projections 2004-2050 », 48/2005, 8 avril 2005 (en langue anglaise)

¹⁴ : Le rapport de la population de 0 à 14 et de plus de 65 ans et de celle de 15 à 64 ans.

¹⁵ : Le 3 novembre 2004, Wim Kok, ancien Premier ministre des Pays-Bas, remettait à la Commission européenne un rapport controversé sur l'état des lieux à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne.

chemin de la croissance démographique. Nous devons nous poser deux questions simples : quelle priorité attachons-nous aux enfants ? Souhaitons-nous donner aux familles, quelles que soient leur forme, la place qui leur est due dans la société européenne ? Grâce à une mise en œuvre résolue de l'agenda de Lisbonne (modernisation des systèmes de protection sociale, augmentation du taux d'emploi des femmes et des travailleurs vieillissants), des mesures novatrices de soutien à la natalité et un recours maîtrisé à l'immigration, l'Europe peut créer de nouvelles opportunités d'investissement, de consommation et de création de richesses. Ensuite, il faut veiller à un équilibre entre les générations, dans le partage du temps tout au long de la vie, dans la répartition des fruits de la croissance, et dans celle des besoins de financement liés aux pensions et à la santé. Enfin il est nécessaire d'inventer des transitions nouvelles entre les âges. Les jeunes rencontrent des difficultés persistantes à s'insérer dans l'emploi. Un nombre croissant de « jeunes retraités » est désireux de participer à la vie sociale et économique. Le temps des études s'allonge, et les « jeunes actifs » ont envie de temps pour leurs enfants. Ces évolutions changent les frontières et les transitions entre activité et inactivité.

Mais, le phénomène de vieillissement n'est pas propre à l'Europe. Ainsi, l'ONU prévoit que vers 2020, tous les pays auront connu une baisse sensible de la fécondité et que, vers 2050, la limitation des naissances sera répandue partout. Comment se positionnera alors l'Europe par rapport à son principal concurrent économique, les Etats-Unis ?

3.2. Quel poids face aux États-Unis d'Amérique ?

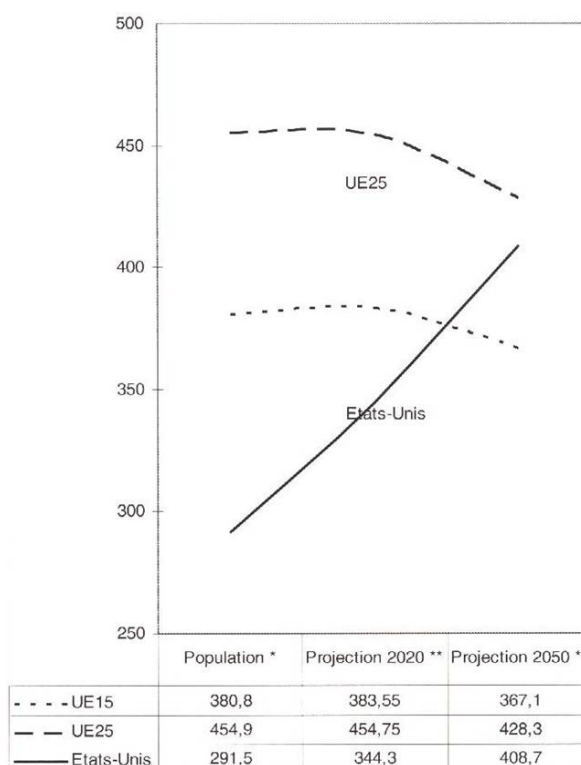
Depuis sa création en 1957, la Communauté économique européenne n'a eu de cesse de développer des relations de concurrence économique avec les Etats-Unis d'Amérique. L'Union européenne, depuis 1992, a suivi le même chemin. Il apparaît donc particulièrement intéressant de situer l'UE 25, après l'élargissement de 2004, par rapport au puissant géant américain.

3.2.1. La concurrence fait rage !

Rappelons que le 1^{er} juillet 2004, la population de l'Union européenne a augmenté de 74,2 millions d'habitants, gain relativement réduit pour l'intégration d'un ensemble de dix pays. La population se trouve ainsi multipliée par 1,2. Par rapport aux Etats-Unis qui comptent 293,6 millions d'habitants au 1^{er} juillet 2004¹⁶, l'UE 25 paraît prendre un avantage certain sur son concurrent, en creusant l'écart de population. Désormais, l'Union compte près de 165 millions d'habitants de plus que les Etats-Unis et elle apparaît donc environ 1,5 fois plus peuplée qu'eux.

¹⁶ : Chiffres publiés par Jacques Dupâquier de l'institut dans *Population et avenir*, N° 670 de Novembre - Décembre 2004.

Pourtant, si nous observons plus attentivement les deux ensembles de population, nous nous rendons compte que les dynamiques démographiques sont bien différentes et que les projections dans l'avenir sont plus favorables aux Etats-Unis qu'à l'Union européenne. Si nous nous référons aux projections de population qui ont été réalisées par le démographe Jean-Claude Chesnais¹⁷, les Etats-Unis connaîtront entre 2005 et 2050 une croissance de plus de 40 % de leur population alors que, dans le même temps, l'UE 25 connaîtra une décroissance de l'ordre de 6 %, comme le montre la figure 16.



Source : UE 15 et UE 25 Estimation au 1er janvier par Eurostat, Etats-Unis estimation mi 2003 par INED. Projection 2020 et 2050 par JC Chesnais INED 6 avril 2004. Graphique réalisé par Pierre Verluise

Figure 16 : Population 2004 et projections 2020 et 2050 UE 15, UE 25 et Etats-Unis, en millions

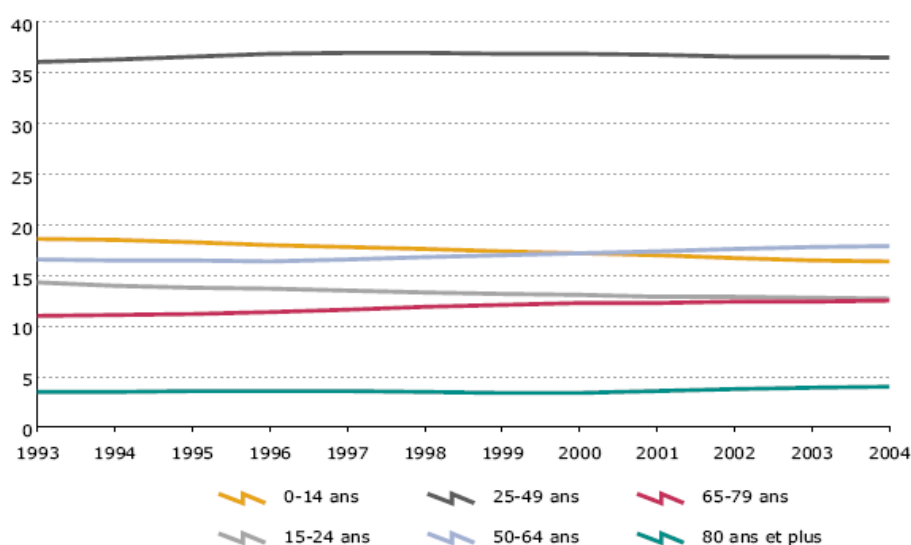
Nous voyons également que la dépopulation de l'UE 25 est supérieure à la dépopulation de l'UE 15, ce qui montre bien que l'intégration des dix nouveaux pays en 2004 ne stimule pas la croissance démographique de l'Europe.

3.2.2. Une dynamique démographique européenne défavorable

Malheureusement, la proportion de jeunes dans la population diminue. En effet, en 2004, les jeunes âgés de 0 à 14 ans représentaient 16,5 % de la population totale, contre 18,8 % en 1993 et ceux de 15 à 24 ans représentaient une part de 12,7 % en 2004, contre 14,5 % en 1993. Quant aux adultes de 25 à 49 ans, ils représentent plus du tiers de la population totale de l'UE (2004: 36,5 %). Pour

¹⁷ : Etudes réalisées dans le cadre du séminaire de valorisation de la recherche de l'INED à Paris, lors de la séance « Démographie et démocratie dans l'Europe des 25 ».

les personnes plus âgées, de 1993 à 2004, la part de la population âgée de plus de 50 ans a augmenté dans toute l'UE. Mais surtout, le groupe d'âge des 65 à 79 ans est passé de 10,9 % de la population totale en 1993 à 12,5 % en 2004 comme nous pouvons le voir sur la figure 17.



Source : annuaire Eurostat 2005

Figure 17 : population dans l'UE 25 par classe d'âge : part de la population totale en %

Dès lors, nous comprenons que la réduction de l'écart de population entre l'Union et les Etats-Unis s'explique par la différence de structure de la population par âge. En effet, si en 2005 la proportion des personnes âgées de 15 à 64 ans est similaire entre les Etats-Unis (67 %) et l'UE 25 (67,2 %), en revanche la proportion des personnes âgées de plus de 65 ans est moindre aux Etats-Unis (12 %) que dans l'UE 25 (16,5 %) et surtout, la proportion des jeunes de moins de 15 ans se révèle bien supérieure aux Etats-Unis (21 %) que dans l'UE 25 (16,5 %) ¹⁸. Ainsi, comme le dit Pierre Verluise ¹⁹, le ressort de la croissance prévue des effectifs des Etats-Unis trouve ici une part de son origine.

3.2.3. Une lutte contre les organisations commerciales américaines

Jean-Claude Chesnais ²⁰, chercheur à l'Institut national d'études démographiques, préfère privilégier la comparaison de la population de l'Union européenne à celle des zones de libre échange, dans leur dimension actuelle ou leur possible extension future, notamment l'Accord de libre échange nord-américain (ALENA) et peut-être la Zone de libre-échange des Amériques (la ZLEA). En effet, ces aires présentent une dynamique démographique interne très forte et des perspectives d'extension considérables. L'ALENA, aujourd'hui limitée à trois pays nord-

¹⁸ : Chiffres publiés par Jacques Dupâquier de l'institut dans *Population et avenir*, N° 675 de Novembre - Décembre 2005.

¹⁹ : Pierre Verluise, *l'Union européenne élargie a-t-elle les moyens de la puissance ?*, Paris, ellipses, 2005

²⁰ : Etudes réalisées dans le cadre du séminaire de valorisation de la recherche de l'INED à Paris, lors de la séance « Démographie et démocratie dans l'Europe des 25 ».

américains, est peuplée de 436 millions d'habitants et sa population est estimée à près de 600 millions en 2050. La ZLEA serait à cette époque peuplée d'environ 1,2 milliard d'habitants. Ces comparaisons relativisent donc la puissance démographique de l'Union européenne. Et si à la signature du traité de Maastricht, il a été fait l'apologie de la puissance de l'Europe, c'était ignorer sa démographie et sa stagnation économique.

C'est ce que confirme l'étude réalisée par Pierre Verluise qui précise que si l'élargissement de 2004 a permis à l'Union européenne de passer devant l'ALENA en terme démographique, cet avantage acquis risquerait de fondre assez rapidement. En effet, compte tenu de sa croissance démographique plus rapide, l'ALENA pourrait repasser à son tour devant l'Union européenne avant 2020, même si celle-ci était élargie à 29 (25 plus la Bulgarie, la Roumanie, la Croatie et la Serbie). Seule l'intégration de la Turquie pourrait permettre à l'UE 30 de conserver l'avantage à cette date; mais il serait de courte durée puisque l'ALENA reprendrait la tête avant 2050. Le rapport est encore plus défavorable si nous comparons l'Union européenne et la ZLEA. Actuellement, la ZLEA rassemble déjà environ 1,8 fois plus d'habitants que l'UE 25. En se projetant en 2050, cette zone compterait 2,7 fois plus d'habitants que l'UE 25 et 2,1 fois plus que l'UE 30.

Ainsi, que ce soit à vingt-cinq ou à trente, l'Union aurait du mal à défendre sa position face aux organisations américaines du fait d'une dynamique démographique vieillissante.

Dès lors, nous pouvons nous interroger sur ce que sera l'avenir de l'Union européenne. Si l'élargissement à trente pays ne suffit pas pour conserver une dynamique démographique et une situation mondiale favorable, sera-t-il nécessaire d'élargir l'Europe à d'autres pays ? Et si oui, lesquels ?

3.3. Qui viendra au secours de l'Europe ?

L'élargissement de 2007 ne devrait pas apporter de changements démographiques importants dans l'Union européenne. En revanche, la question turque est plus que jamais à l'ordre du jour. L'intégration de la Turquie pourrait-elle sauver la dépopulation de l'Union européenne ? Si non, qui pourrait le faire ?

3.3.1. Et demain ?

En 2007, l'Union européenne connaîtra un nouvel élargissement avec l'intégration de la Bulgarie et de la Roumanie, ce qui représente un apport démographique d'environ 29 millions d'habitants (7,7 millions pour la Bulgarie et 21,6 millions pour la Roumanie, chiffres estimés fin 2005). Mais, ces

deux pays possèdent les mêmes caractéristiques démographiques que les pays de l'élargissement de 2004, exceptés Chypre et Malte, id est ils sont dans une dynamique de dépopulation, leur taux brut d'accroissement total étant négatif (-7,4 pour la Bulgarie et -2,5 pour la Roumanie²¹). De plus, comme l'écrit Gérard-François Dumont²², la fin de la société soviétisée en Bulgarie s'y accompagne d'une crise démographique sérieuse. En effet la fécondité s'est effondrée à la fin des années 1980, les avortements sont encore nombreux et la composition ethnique de la population est complexe. Il en résulte le vieillissement et la dépopulation de la Bulgarie.

Ainsi, l'élargissement de 2004, et au-delà celui de 2007, sont susceptibles d'avoir de fortes implications démographiques, concernant, soit les seuls nouveaux adhérents, soit l'ensemble des pays de l'Union. Il sera nécessaire de s'attacher en particulier à trois sujets dans les années à venir.

Tout d'abord, il faudra prêter attention à l'évolution de la mortalité chez les nouveaux membres d'Europe centrale et orientale, qui accusent tous un retard important par rapport à l'Europe des Quinze. S'ils rattrapent ce retard, il faudra y voir un signe positif sur l'évolution de la santé, et plus largement des conditions de vie de la population.

Ensuite, la fécondité, actuellement très faible dans ces mêmes pays, connaîtra-t-elle un regain, si les conditions économiques et sociales s'améliorent, et que l'avenir devient moins incertain qu'au cours des dix dernières années ? Ou se maintiendra-t-elle, voire diminuera-t-elle encore ? Les pays de l'Europe méridionale – Espagne, Grèce, Italie et Portugal – sont là pour nous rappeler que l'entrée dans l'Union européenne ne s'est pas traduite, chez eux, par une reprise de la fécondité.

Enfin, en ce qui concerne les migrations, l'ensemble de l'Union est concerné. La liberté de circuler et de séjourner dans tous les États de l'Union, dont vont bénéficier les ressortissants des nouveaux États membres, va-t-elle entraîner d'importants mouvements vers les pays occidentaux les plus riches, et en premier vers l'Allemagne ? Quant au déplacement vers l'est de la frontière de l'Union européenne, il ne manquera pas d'imposer une lourde responsabilité aux nouveaux États chargés d'assurer le contrôle des frontières orientales de l'Union : les États baltes, la Pologne et la Slovaquie.

3.3.2. la solution des « jeunes turcs » ?

A l'heure où l'UE 25 s'interroge sur la position de la Turquie, comme futur membre ou comme partenaire privilégié, il est intéressant d'étudier quelles seraient les conséquences démographiques de son éventuelle adhésion et les incidences géopolitiques.

²¹ : Eurostat - Statistiques en bref – premières estimations démographiques 2005 - population et conditions sociales 1/2006

²² : Gérard-François Dumont, «La Bulgarie en crise démographique », *Population et avenir*, n° 671, janvier - février 2005

Certes, quantitativement, l'adhésion de la Turquie en 2007 serait supérieure à l'élargissement de 2004 puisque la Turquie compte déjà en 2005 72,9 millions d'habitants²³. Sa natalité est restée forte, malgré son recul dû à la transition démographique, et en 2005, le taux de natalité de la Turquie est double de celui de l'UE 25 : 21 pour mille habitants contre 10,4 pour mille habitants²⁴. Aussi, en 2025, la Turquie pourrait compter 90,2 millions d'habitants, c'est-à-dire représenter environ 18 % de l'UE 27 estimée à près de 500 millions d'habitants. Si la Turquie est dans l'Union en 2025, elle sera le pays le plus peuplé devant l'Allemagne (82 millions). Cependant, il existe déjà une forte communauté turque en Europe issue de la diaspora. Elle compterait environ 4 millions de personnes, soit la plus grande communauté étrangère d'Europe. Elle est concentrée essentiellement en Allemagne (près d'un million), en Alsace et en Belgique. Or, cette communauté connaît des difficultés d'intégration quelle que soit leur pays d'accueil. Il est donc à craindre qu'avec une vague d'immigration supplémentaire, les problèmes ne fassent que s'accroître.

Au final, l'intégration de la Turquie ne permettrait pas à l'Union européenne de modifier son rang démographique à l'échelle mondiale. En effet, en 2025, elle serait toujours largement distancée par la Chine (1476 millions) et l'Inde (1363 millions) et elle ne pourrait toujours pas se mesurer au dynamisme et à l'attractivité des Etats-Unis.

En outre, la candidature de la Turquie interpelle et divise l'Union parce qu'elle n'est pas incontestablement géographiquement en Europe. Toutefois, il ne s'agit pas de faire rentrer la Turquie dans le continent européen mais dans l'Union, une entité juridique, politique et institutionnelle. L'enjeu est de taille autant pour des raisons économiques et démographiques que culturelles et religieuses, voire politiques et stratégiques (Turquie membre de l'OTAN, riveraine de l'Irak et acteur du Proche-Orient). Sous l'influence de l'Europe, la Turquie a progressé pour le plus grand bénéfice de ses ressortissants. C'est certainement la vraie raison de la politique d'ouverture que pratique l'Europe à son égard depuis plus de trente ans au point de lui laisser espérer une adhésion. La stabilité politique, économique et sociale de la Turquie apparaissant essentielle à l'Union du fait de sa position géostratégique, la question reste posée : l'Europe doit-elle s'élargir en dehors de ses frontières géographiques ?

Au niveau géopolitique et stratégique, il est évident que la Turquie pourrait servir de tête de pont, ayant toujours été un carrefour entre l'Occident et l'Orient. Après le 11 septembre, ce serait une chance pour l'Occident de renouer avec le monde musulman. La Turquie permettrait à l'UE d'accroître son influence dans des zones où elle n'est pas ou peu présente, cela lui permettrait

²³ : Chiffres publiés par Jacques Dupâquier de l'institut dans *Population et avenir*, N° 675 de Novembre - Décembre 2005.

²⁴ : Gérard-François Dumont, «La Turquie et l'Union européenne, quelle incidence démographique ? », *Population et avenir*, n° 674, septembre-octobre 2005

d'avoir un prolongement vers les 150 millions de turcophones, vers le Proche et Moyen Orient, vers les Balkans, le Caucase, l'Asie Centrale ; l'Union aurait des relations de voisinage avec l'Iran, l'Irak, la Syrie... autant de pays au ban de la communauté internationale, avec lesquels elle pourrait renouer le dialogue.

3.3.3. Quelles perspectives démographique et géopolitique ?

L'extension de l'Union européenne de quinze à vingt-cinq ou vingt-sept Etats membres n'est certainement pas la dernière phase de l'opération. Les pays des Balkans, déjà qualifiés de candidats potentiels, certaines républiques ex-soviétiques et peut-être quelques pays du Sud et de l'Est méditerranéen sont « candidats à la candidature » et attendent une occasion favorable pour déposer officiellement leur demande. L'Europe est ainsi placée aujourd'hui dans la double perspective d'une accélération de son histoire et d'une extension importante de son champ géographique. Mais, l'un des défis que l'Europe aura à relever est celui de la contradiction potentielle entre élargissement et approfondissement des politiques communes, en particulier dans les domaines de la politique étrangère, de la sécurité et du social. L'élargissement de l'Union oblige ainsi à s'interroger sur la formation d'une société européenne et sur l'existence d'une opinion publique et d'un espace public européen.

Les « non » français et néerlandais au référendum pour l'acceptation du traité constitutionnel ont mis en exergue ce que Pierre Lévy²⁵ a appelé une crise existentielle et un problème de déficit de leadership politique. Et comme l'Europe ne possède pas de « pilote automatique », des décisions devront être prises au prochain rendez-vous en juin 2006, lors de la CIG sous présidence autrichienne. Seront ainsi abordés la suite de la problématique institutionnelle et la question des frontières et de l'élargissement de l'Union européenne. Pour Pierre Lévy, « la question des frontières dépend de la nature du projet européen ». Si, dans vingt ans, l'UE est une zone de libre-échange, alors la question se pose moins ; mais, si l'objectif de l'UE est la constitution d'une union politique, alors la véritable question est de savoir qui pourra participer au projet et ne pas rester en -dehors. En fait, le problème des frontières semble anxiogène, en raison de leur évolution constante.

L'étude de critères démographiques quantitatifs renforce la difficulté existante de la détermination des frontières de l'Union européenne²⁶. Si nous considérons le peuplement, nous observons que la densité oscille entre 15 et 395 habitants au km². Dès lors, avec ses 8 habitants au km², la Russie ne semble pas être européenne sauf si nous considérons uniquement la Russie à l'Ouest de l'Oural qui rentre dans la fourchette. Quant à la Turquie et ses 92 habitants au km², elle pourrait adhérer.

²⁵ : Pierre Lévy, directeur du centre d'analyse et de prévision (CAP), ministère des affaires étrangères.

²⁶ : Gérard-François Dumont, « Les frontières de l'Europe », *Population et avenir*, n° 668, mai-juin 2004.

Comparons désormais les taux d'accroissement naturel. Dans l'UE 25, il est compris entre -4,9 pour mille habitants en Lettonie et +8,8 pour mille habitants en Irlande. La Russie et l'Ukraine ont des taux encore plus négatifs, respectivement -6,5 et -7,5, tandis que la Turquie possède un taux largement supérieur avec une croissance naturelle de 12,6 pour mille habitants. Donc, ces trois pays sortent encore de la fourchette des pays membres de l'Union européenne. En outre, nous aurions les mêmes résultats si nous comparions les taux de mortalité infantile et l'espérance de vie à la naissance du sexe féminin.

La solution au problème des frontières est certainement la politique européenne de voisinage qui fut lancée en 2003 et qui a pour objectif de partager avec les pays limitrophes les avantages de l'élargissement de l'Union européenne, c'est-à-dire la stabilité, la sécurité et la prospérité, dans des conditions distinctes d'une adhésion à l'Union européenne. Ainsi, La Pologne pourrait contribuer à cette politique par son expertise vis-à-vis de la Russie, l'Ukraine, la Moldavie et la Biélorussie. Son apport semble fondamental puisque la démocratisation des marges orientales de l'UE et sa sécurité énergétique sont en jeu.

Cette politique éviterait aussi l'apparition de nouvelles lignes de fractures entre l'Union et ses voisins et permettrait à ces derniers de participer à des activités de l'Union européenne par le biais d'une étroite coopération politique, économique, culturelle et en matière de sécurité.

CONCLUSION

L'année 2004 est d'une importance cruciale pour l'Europe : elle a donné lieu au plus grand élargissement de l'histoire de l'Union européenne, lequel vaut à cette dernière de compter désormais dix nouveaux États membres et neuf nouvelles langues officielles. Mais, l'élargissement de 2004 est-il réellement une chance pour la démographie de l'Union ? Si l'Union européenne s'est enrichie en effectifs de population, elle a surtout intégré des pays dont les caractéristiques démographiques sont le vieillissement et la dépopulation. Dès lors, la nouvelle UE 25 correspond à un espace où la proportion de jeunes pourrait être encore plus faible que dans l'UE 15, à moins qu'un regain de vitalité et de dynamisme démographique engendré par des changements politiques et comportementaux ne viennent inverser les tendances actuelles. Ainsi, l'Union européenne augmente sa population à court terme mais, elle enregistrera une plus grande diminution à moyen terme.

Pourtant, l'élargissement de l'Union européenne est nécessaire d'un point de vue économique et social pour la prospérité intérieure mais aussi pour défendre sa place de grande puissance économique dans le monde et rivaliser avec les États-Unis et les grandes zones de libre échange. Il répond également à une ambition géopolitique visant à étendre la stabilité et la démocratie sur le continent. Mais, il présente surtout un défi majeur pour la construction européenne, sa cohésion politique, ses frontières à venir.

A l'avenir, les élargissements de l'Union européenne réussiront si un esprit européen se forge, c'est-à-dire une identité, une solidarité, ce que Sir Winston Churchill appelait le « patriotisme européen ». S'il est admis que l'Europe est d'abord une idée, un concept, un état d'esprit, autant qu'une géographie, une histoire et un marché commun, alors ses limites pourraient être reculées. Cependant, il ne faut surtout pas oublier que les élargissements ne fournissent qu'un apport démographique supplémentaire à l'Union européenne mais qu'ils ne résolvent pas la baisse de la fécondité et le non remplacement des générations. La solution de fond est sans nul doute une vraie politique familiale ou plus exactement comme le dit Pierre Chaunu, une politique sociale de « notre mère, première servie ».

ANNEXES

ANNEXE 1

Les données et mouvements démographiques des pays de l'UE 25 en 2004

Pays membre de l'ONU ou entité géographique	Population mi-2004 millions	Projection de population en 2025	Taux de natalité (pour 1000)	Taux de mortalité (pour 1000)	Accroissement naturel	Taux de mortalité infantile (Pour 1000)	Indice synthétique de fécondité	Seuil de remplacement	% - de 15 ans	% 65 ans ou +
Europe	728	722	10	12	-2	7	14		17	15
Danemark	5,4	5,0	12	11	0,1	5	1,8		19	15
Estonie	1,3	1,0	10	13	-0,4	6	1,4	2,19	17	16
Finlande	5,2	5,0	11	9	0,2	3	1,8	2,05	18	16
Irlande	4,1	4,0	16	7	0,8	5	2,0	2,09	21	11
Lettonie	2,3	2,0	9	14	-0,5	9	1,3	2,20	16	16
Lituanie	3,4	3,0	9	12	-0,3	7	1,3	2,20	18	15
Royaume-Uni	59,7	64,0	12	10	0,1	5	1,7	2,09	19	16
Suède	9	9,0	11	10	0,1	3	1,7	2,05	17	18
Allemagne	82,6	82,0	9	10	-0,2	4	1,3	2,07	15	17
Autriche	8,10	8,0	9	9	0,0	5	1,4	2,06	17	15
Belgique	10,40	10,0	11	10	0,1	4	1,6	2,07	17	17
France	60,00	63,0	13	9	0,4	4	1,9	2,06	19	16
Luxembourg	0,50	0,6	12	9	0,3	5	1,6	2,08	19	14
Pays-Bas	16,30	17,0	12	9	0,4	5	1,8	2,06	19	14
Hongrie	10,10	8,0	9	13	-0,4	7	1,3	2,15	16	15
Pologne	38,20	36,0	9	9	0,0	8	1,2	2,16	18	13
Rép Tchèque	10,20	10,0	9	11	0,2	4	1,2	2,10	16	14
Slovaquie	5,40	5,0	10	10	0,0	8	1,2	2,15	18	12
Espagne	42,50	43,0	10	9	0,1	4	1,3	2,08	14	17
Grèce	11,00	10,0	9	9	0,0	6	1,3	2,12	15	17
Italie	57,80	57,0	10	10	-0,1	5	1,3	2,11	14	19
Malte	0,40	0,4	10	8	0,2	7	1,5	2,10	19	13
Portugal	10,50	10,0	11	10	0,1	5	1,4	2,11	16	17
Slovénie	2,00	2,0	9	10	-0,1	4	1,2	2,07	15	15
Chypre	0,9	1,1	12	7	0,5	6	1,6	2,14	21	11

Source : tableau réalisé par Jacques Dupâquier de l'institut
Population et avenir - N° 670 - Novembre - Décembre 2004

ANNEXE 2

Mouvement de la population de l'UE 25 en 2005 (premières estimations)

PAYS	Population au 1.1.2005	Naissances vivantes	Décès	Accrois naturel	Solde migratoire 1)	Accrois total	Population au 1.1.2006	Taux brut natal.	Taux brut mortal.	Taux brut accrois naturel	Taux brut migr. 1)	Taux brut accrois total
	1000							Pour 1000 habitants				
UE-25	459488,4	4816,4	4489,2	327,2	1691,5	2018,7	461507,1	10,5	9,7	0,7	3,7	4,4
UE-15	385383,4	4109	3699,7	409,4	1628,7	2038	387421,4	10,6	9,6	1,1	4,2	5,3
Les 10	74104,9	707,3	789,4	-82,2	62,9	-19,3	74085,7	9,5	10,6	-1,1	0,8	-0,3
Lettonie	2306,4	21,4	32,7	-11,3	-1,1	-12,4	2294,1	9,3	14,2	-4,9	-0,5	-5,4
Lituanie	3425,3	30,3	43,9	-13,7	-10,3	-24	3401,3	8,9	12,9	-4	-3	-7
Hongrie	10097,5	96,8	136,5	-39,7	18,1	-21,6	10076	9,6	13,5	-3,9	1,8	-2,1
Estonie	1347	14,2	17,6	-3,4	-0,4	-3,8	1343,2	10,6	13,1	-2,5	-0,3	-2,8
Allemagne	82500,8	690,2	833,9	-143,7	98,5	-45,2	82455,7	8,4	10,1	-1,7	1,2	-0,5
Rép Tchèque	10220,6	102	107,6	-5,6	35,6	30	10250,5	10	10,5	-0,5	3,5	2,9
Slovénie	1997,6	17,5	18,4	-0,9	7,2	6,3	2003,9	8,8	9,2	-0,5	3,6	3,1
Italie	58462,4	580,1	608,3	-28,3	338,1	309,8	58772,2	9,9	10,4	-0,5	5,8	5,3
Pologne	38173,8	358,9	371,8	-12,9	-13	-25,8	38148	9,4	9,7	-0,3	-0,3	-0,7
Slovaquie	5384,8	53,9	52,9	1	4,1	5,1	5389,9	10	9,8	0,2	0,8	0,9
Grèce	11075,7	103,8	101,5	2,3	34,3	36,5	11112,2	9,4	9,2	0,2	3,1	3,3
Autriche	8206,5	77,4	74,4	3	61	63,9	8270,4	9,4	9	0,4	7,4	7,8
Suède	9011,4	93,5	89,3	4,2	24,7	28,9	9040,3	10,4	9,9	0,5	2,7	3,2
Portugal	10529,3	110,3	102	8,3	41,1	49,4	10578,7	10,5	9,7	0,8	3,9	4,7
Belgique	10445,9	119,5	104,5	15	33,3	48,2	10494,1	11,4	10	1,4	3,2	4,6
Danemark	5411,4	64,1	55,7	8,5	7,8	16,2	5427,6	11,8	10,3	1,6	1,4	3
Finlande	5236,6	57,6	48,2	9,4	8,8	18,2	5254,8	11	9,2	1,8	1,7	3,5
Royaume-Uni	60034,5	719,3	596,3	122,9	196,3	319,2	60353,7	11,9	9,9	2	3,3	5,3
Espagne	43038	472,6	382	90,6	652,3	742,9	43781	10,9	8,8	2,1	15	17,1
Malte	402,7	4	2,9	1,1	2	3,1	405,8	9,9	7,2	2,7	5	7,8
Pays-Bas	16305,5	188,8	137,6	51,2	-19,1	32,1	16337,6	11,6	8,4	3,1	-1,2	2
France	60561,2	763,1	535,5	227,7	102,9	330,5	60891,7	12,6	8,8	3,7	1,7	5,4
Luxembourg	455	5,3	3,5	1,8	1,6	3,3	458,3	11,5	7,6	3,9	3,4	7,3
Chypre	749,2	8,3	5,1	3,2	20,7	23,8	773	10,9	6,7	4,1	27,2	31,3
Irlande	4109,2	63,5	26,9	36,6	47,2	83,8	4193	15,3	6,5	8,8	11,4	20,2

1) Y compris les corrections dues aux redressements censitaires, aux vérifications de registres etc. qui ne peuvent pas être repérées comme naissances, décès ou migration.

2) Total des 12 pays de l'UE qui participent à la zone Euro à partir du 1.1.2001 (Belgique, Allemagne, Grèce, Espagne, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Portugal et Finlande).

3) France métropolitaine.

4) Zone contrôlée par le gouvernement

Source: Eurostat, Premières estimations démographiques pour 2005
(Statistiques en bref - population et conditions sociales 1/2006)

ANNEXE 3

UNION EUROPÉENNE : Régions au niveau NUTS 2

BE10 Région de Bruxelles Capitale/Brussels Hoofdstedelijk Gewest	DEF0 Schleswig-Holstein DEG0 Thüringen EE00 Eesti	FR91 Guadeloupe FR92 Martinique FR93 Guyane FR94 Réunion
BE21 Prov. Antwerpen BE22 Prov. Limburg (BE) BE23 Prov. Oost-Vlaanderen BE24 Prov. Vlaams-Brabant BE25 Prov. West-Vlaanderen BE31 Prov. Brabant Wallon BE32 Prov. Hainaut BE33 Prov. Liège BE34 Prov. Luxembourg (BE) BE35 Prov. Namur	GR11 Anatoliki Makedonia, Thraki GR12 Kentriki Makedonia GR13 Dytiki Makedonia GR14 Thessalia GR21 Ipeiros GR22 Ionia Nisia GR23 Dytiki Ellada GR24 Sterea Ellada GR25 Peloponnisos GR30 Attiki GR41 Voreio Aigaio GR42 Notio Aigaio GR43 Kriti	IE01 Border, Midland and Western IE02 Southern and Eastern ITC1 Piemonte ITC2 Valle d'Aosta/Vallée d'Aoste ITC3 Liguria ITC4 Lombardia ITD1 Provincia Autonoma Bolzano/Bozen ITD2 Provincia Autonoma Trento ITD3 Veneto ITD4 Friuli-Venezia Giulia ITD5 Emilia-Romagna
CZ01 Praha CZ02 Střední Čechy CZ03 Jihozápad CZ04 Severozápad CZ05 Severovýchod CZ06 Jihovýchod CZ07 Střední Morava CZ08 Moravskoslezsko	ES11 Galicia ES12 Principado de Asturias ES13 Cantabria ES21 País Vasco ES22 Comunidad Foral de Navarra ES23 La Rioja ES24 Aragón ES30 Comunidad de Madrid ES41 Castilla y León ES42 Castilla-La Mancha ES43 Extremadura ES51 Cataluña ES52 Comunidad Valenciana ES53 Illes Balears ES61 Andalucía ES62 Región de Murcia ES63 Ciudad Autónoma de Ceuta ES64 Ciudad Autónoma de Melilla ES70 Canarias	ITE1 Toscana ITE2 Umbria ITE3 Marche ITE4 Lazio ITF1 Abruzzo ITF2 Molise ITF3 Campania ITF4 Puglia ITF5 Basilicata ITF6 Calabria ITG1 Sicilia ITG2 Sardegna CY00 Kypros/Kıbrıs LV00 Latvija LT00 Lietuva LU00 Luxembourg (Grand Duché)
DK00 Danmark DE11 Stuttgart DE12 Karlsruhe DE13 Freiburg DE14 Tübingen DE21 Oberbayern DE22 Niederbayern DE23 Oberpfalz DE24 Oberfranken DE25 Mittelfranken DE26 Unterfranken DE27 Schwaben DE30 Berlin DE41 Brandenburg —Nordost DE42 Brandenburg —Südwest DE50 Bremen DE60 Hamburg DE71 Darmstadt DE72 Gießen DE73 Kassel DE80 Mecklenburg Vorpommern DE91 Braunschweig DE92 Hannover DE93 Lüneburg DE94 Weser-Ems DEA1 Düsseldorf DEA2 Köln DEA3 Münster DEA4 Detmold DEA5 Arnberg DEB1 Koblenz DEB2 Trier DEB3 Rheinhessen-Pfalz DEC0 Saarland DED1 Chemnitz DED2 Dresden DED3 Leipzig DEE1 Dessau DEE2 Halle DEE3 Magdeburg	FR10 Île-de-France FR21 Champagne-Ardenne FR22 Picardie FR23 Haute-Normandie FR24 Centre FR25 Basse-Normandie FR26 Bourgogne FR30 Nord - Pas-de-Calais FR41 Lorraine FR42 Alsace FR43 Franche-Comté FR51 Pays de la Loire FR52 Bretagne FR53 Poitou-Charentes FR61 Aquitaine FR62 Midi-Pyrénées FR63 Limousin FR71 Rhône-Alpes FR72 Auvergne FR81 Languedoc-Roussillon FR82 Provence-Alpes-Côte d'Azur FR83 Corse	ITG5 Sicilia ITG6 Sardegna CY00 Kypros/Kıbrıs LV00 Latvija LT00 Lietuva LU00 Luxembourg (Grand Duché) HU10 Közép-Magyarország HU21 Közép-Dunántúl HU22 Nyugat-Dunántúl HU23 Dél-Dunántúl HU31 Észak-Magyarország HU32 Észak-Alföld HU33 Dél-Alföld MT00 Malta NL11 Groningen NL12 Friesland NL13 Drenthe NL21 Overijssel NL22 Gelderland NL23 Flevoland NL31 Utrecht NL32 Noord-Holland NL33 Zuid-Holland NL34 Zeeland NL41 Noord-Brabant NL42 Limburg (NL) AT11 Burgenland AT12 Niederösterreich AT13 Wien

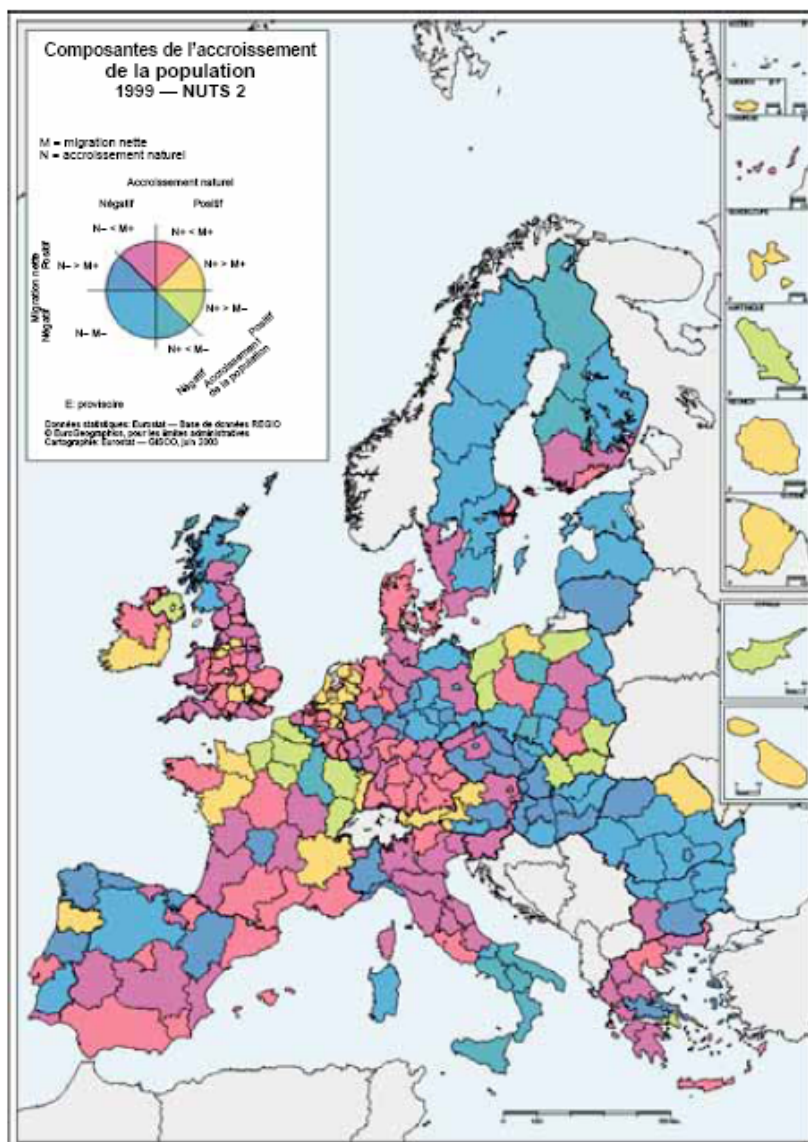
AT21 Kärnten	FI13 Itä-Suomi	UKG2 Shropshire and Staffordshire
AT22 Steiermark	FI18 Etelä-Suomi	UKG3 West Midlands
AT31 Oberösterreich	FI19 Länsi-Suomi	UKH1 East Anglia
AT32 Salzburg	FI1A Pohjois-Suomi	UKH2 Bedfordshire and Hertfordshire
AT33 Tirol	FI20 Åland	UKH3 Essex
AT34 Vorarlberg	SE01 Stockholm	UKI1 Inner London
PL11 Łódzkie	SE02 Östra Mellansverige	UKI2 Outer London
PL12 Mazowieckie	SE04 Sydsverige	UKJ1 Berkshire, Buckinghamshire and Oxfordshire
PL21 Małopolskie	SE06 Norra Mellansverige	UKJ2 Surrey, East and West Sussex
PL22 Śląskie	SE07 Mellersta Norrland	UKJ3 Hampshire and Isle of Wight
PL31 Lubelskie	SE08 Övre Norrland	UKJ4 Kent
PL32 Podkarpackie	SE09 Småland med öarna	UKK1 Gloucestershire, Wiltshire and North Somerset
PL33 Świętokrzyskie	SE0A Västsverige	UKK2 Dorset and Somerset
PL34 Podlaskie	UKC1 Tees Valley and Durham	UKK3 Cornwall and Isles of Scilly
PL41 Wielkopolskie	UKC2 Northumberland and Tyne and Wear	UKK4 Devon
PL42 Zachodniopomorskie	UKD1 Cumbria	UKL1 West Wales and the Valleys
PL43 Lubuskie	UKD2 Cheshire	UKL2 East Wales
PL51 Dolnośląskie	UKD3 Greater Manchester	UKM1 North Eastern Scotland
PL52 Opolskie	UKD4 Lancashire	UKM2 Eastern Scotland
PL61 Kujawsko-Pomorskie	UKD5 Merseyside	UKM3 South Western Scotland
PL62 Warmińsko-Mazurskie	UKE1 East Riding and North Lincolnshire	UKM4 Highlands and Islands
PL63 Pomorskie	UKE2 North Yorkshire	UKN0 Northern Ireland
PT11 Norte	UKE3 South Yorkshire	
PT15 Algarve	UKE4 West Yorkshire	
PT16 Centro (PT)	UKF1 Derbyshire and Nottinghamshire	
PT17 Lisboa	UKF2 Leicestershire, Rutland and Northamptonshire	
PT18 Alentejo	UKF3 Lincolnshire	
PT20 Região Autónoma dos Açores	UKG1 Herefordshire, Worcestershire and Warwickshire	
PT30 Região Autónoma da Madeira		
SI00 Slovenija		
SK01 Bratislavský kraj		
SK02 Západné Slovensko		
SK03 Stredné Slovensko		
SK04 Východné Slovensko		

Régions NUTS 2 des pays candidats

BG11 Severozapaden	RO01 Nord-Est
BG12 Severen tsentralen	RO02 Sud-Est
BG13 Severoiztochen	RO03 Sud
BG21 Yugozapaden	RO04 Sud-Vest
BG22 Yuzhen tsentralen	RO05 Vest
BG23 Yugoiztochen	RO06 Nord-Vest
	RO07 Centru
	RO08 București

ANNEXE 5

Carte régionale de données démographiques



Source: annuaire régional statistique 2003

BIBLIOGRAPHIE

CHAUNU, Pierre, « Quel futur démographique ? », *Population et avenir*, n° 666, janvier-février 2004.

CHAUPRADE, Aymeric, *Géopolitique, constantes et changements dans l'histoire*, Paris, ellipses, 2003, 960 p.

DUMONT, Gérard-François, « Le cinquième élargissement démographique de l'Union européenne », *Population et avenir*, n° 661, janvier -février 2003, p. 4-8.

DUMONT, Gérard-François, « La constitution européenne suspendue à une querelle démographique », *Population et Avenir*, n°666, janvier-février 2004.

DUMONT, Gérard-François, «Les frontières de l'Europe », *Population et avenir*, n° 668, mai-juin 2004.

DUMONT, Gérard-François, «La Bulgarie en crise démographique », *Population et avenir*, n° 671, janvier -février 2005.

DUMONT, Gérard-François, «La Turquie et l'Union européenne, quelle incidence démographique ? », *Population et avenir*, n° 674, septembre-octobre 2005.

MICHEL, Denis, *La démographie en Europe et dans le monde*, Paris, De Vecchi, 2001, 87 p.

MONNIER, Alain, « L'Union européenne à l'heure de l'élargissement », *Population-F*, n° 59(2), 2004, P 361-384.

MONNIER, Alain, « La population de l'Europe : 1950-2050 », *Population et sociétés*, n° 353, janvier 2000, 4 p.

VERLUISE, Pierre, *l'Union européenne élargie a-t-elle les moyens de la puissance ?*, Paris, ellipses, 2005, 160 p.

Commission des communautés européennes, livre vert, *Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre générations*, Bruxelles, 16 mars 2005, 26 p.

Commission des communautés européennes, « statistiques de population », Luxembourg, office des publications officielles des Communautés européennes, 2004, 150 p.

Rencontres :

Conférence du Centre des Hautes Etudes de l'Armement, « la place de la Pologne dans l'UE », prononcée par monsieur Jan TOMBINSKI, ambassadeur de Pologne en France, le 2 mars 2006.

Petit-déjeuner séminaire (Passages) au sénat sur « Les perspectives 2006 de l'Union européenne » le 28 février 2006. Exposé prononcé par M Pierre LEVY, directeur du centre d'analyse et de prévision (CAP), ministère des affaires étrangères.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	4
1. LA CONSTRUCTION DEMOGRAPHIQUE DE L'UNION EUROPEENNE : DE SIX A VINGT-CINQ	5
1.1. UN NOYAU INITIAL DE SIX PAYS	5
1.1.1. <i>La poursuite d'une destinée commune exceptionnelle</i>	<i>5</i>
1.1.2. <i>Une majorité occidentale</i>	<i>6</i>
1.1.3. <i>Une forte croissance démographique</i>	<i>7</i>
1.2. DES ELARGISSEMENTS SUCCESSIFS	7
1.2.1. <i>1973 : le premier élargissement pour vivre à neuf</i>	<i>7</i>
1.2.2. <i>1981 et 1986 : l'ouverture vers le Sud</i>	<i>8</i>
1.2.3. <i>1995 : le « recentrage » de l'Union européenne</i>	<i>9</i>
1.2.4. <i>L'union Européenne de la fin du XX^{ème} siècle</i>	<i>9</i>
1.3. 2004 : UN ELARGISSEMENT SANS PRECEDENT	11
1.3.1. <i>Une augmentation de population spectaculaire en nombre de pays</i>	<i>11</i>
1.3.2. <i>Un repositionnement vers l'Est</i>	<i>12</i>
1.3.3. <i>Une augmentation démographique relativement faible</i>	<i>13</i>
2. LES CONSEQUENCES DEMOGRAPHIQUES DE L'ELARGISSEMENT 14	
2.1. ENTRE DIVERGENCE ET CONVERGENCE DES ANCIENS ET DES NOUVEAUX MEMBRES	14
2.1.1. <i>Une Europe démographique à deux visages</i>	<i>14</i>
2.1.2. <i>L'UE 15 contre le « reste de l'Europe »</i>	<i>15</i>
2.1.3. <i>Quel avenir après Nice ?</i>	<i>16</i>
2.2. LES CONSEQUENCES A L'ECHELLE REGIONALE	18
2.2.1. <i>Une dynamique de dépopulation</i>	<i>18</i>
2.2.2. <i>Un accroissement de la population contrasté</i>	<i>19</i>
2.2.3. <i>faiblesse du taux d'accroissement migratoire</i>	<i>20</i>
2.3. LES CONSEQUENCES A L'ECHELLE NATIONALE	21
2.3.1. <i>L'augmentation du nombre d'Etats peu peuplés</i>	<i>21</i>
2.3.2. <i>Une intégration de pays en voie de dépopulation</i>	<i>22</i>
2.3.3. <i>Quel gain de population ?</i>	<i>24</i>
3. L'IMPACT SUR LA GEOPOLITIQUE EUROPEENNE	28
3.1. A LA RECHERCHE D'UNE PLACE PLUS IMPORTANTE DANS LE MONDE	28
3.1.1. <i>Un renforcement apparent de l'Union européenne</i>	<i>28</i>
3.1.2. <i>Une position défendable à l'avenir ?</i>	<i>29</i>
3.1.3. <i>Les scénarii du futur : il faut sauver le « soldat Europe »</i>	<i>30</i>
3.2. QUEL POIDS FACE AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE ?	31
3.2.1. <i>La concurrence fait rage !</i>	<i>31</i>
3.2.2. <i>Une dynamique démographique européenne défavorable</i>	<i>32</i>
3.2.3. <i>Une lutte contre les organisations commerciales américaines</i>	<i>33</i>
3.3. QUI VIENDRA AU SECOURS DE L'EUROPE ?	34
3.3.1. <i>Et demain ?</i>	<i>34</i>
3.3.2. <i>la solution des « jeunes turcs » ?</i>	<i>35</i>
3.3.3. <i>Quelles perspectives démographique et géopolitique ?</i>	<i>37</i>
CONCLUSION	39
ANNEXES	40
BIBLIOGRAPHIE	46
TABLE DES MATIERES	47